



Evaluation « in itinere » du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 de la région Poitou-Charentes

Rapport final – 10 juin 2009

Sommaire

| | | |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1 | Contexte et objectifs de la mission | 2 |
| 1.1 | Contexte de la mission | 2 |
| 1.2 | Les objectifs de l'évaluation..... | 2 |
| 2 | Bilan d'avancement du programme | 3 |
| 2.1 | La stratégie initiale..... | 3 |
| 2.2 | Etat d'avancement au 24 Avril 2009..... | 4 |
| 3 | Synthèses des enseignements et pistes de recommandations..... | 6 |
| 3.1 | Synthèse des enseignements | 6 |
| 3.2 | Recommandations pour l'évolution du programme..... | 16 |
| 4 | Analyse par mesure | 29 |
| 4.1 | Axe 1 : Développer les capacités d'innovation | 29 |
| 4.2 | Axe 2 : préserver l'environnement et prévenir les risques..... | 38 |
| 4.3 | Axe 3 : Développer les modes de transports alternatifs à la route..... | 47 |
| 4.4 | Axe 4 : Favoriser les conditions du développement de la société d'information | 50 |

1 Contexte et objectifs de la mission

1.1 Contexte de la mission

Deux ans après leur lancement, le bilan tiré au niveau national est en demi-teinte, avec un taux de programmation moyen d'un peu moins de 14% au 20 mars 2009. Poitou-Charentes se situe nettement en dessous de cette moyenne, avec un taux de programmation de 9 %, marqué par d'importantes disparités entre les différents axes :

- les axes TIC et environnement affichent un niveau de programmation plutôt élevé,
- la dynamique de programmation (5%) sur l'axe 1 s'avère en revanche préoccupante. Elle fait peser un important risque de dégageant d'office.
- aucune opération n'a encore été programmée sur l'axe 3

Le démarrage du nouveau programme ne répond pas aux objectifs initiaux. Les difficultés rencontrées interrogent plus particulièrement :

- la pertinence des choix retenus pour la déclinaison opérationnelle de la stratégie
- la mise en œuvre (animation, communication, accompagnement des porteurs de projets, sélection, instruction, ...) du PO.

1.2 Les objectifs de l'évaluation

Compte tenu des conditions de démarrage du programme, ainsi que des contraintes de délais fortes pour la réalisation de cette mission, le comité de pilotage de lancement a affirmé les priorités suivantes du programme :

- il ne s'agit pas de revenir sur la stratégie globale du programme, mais d'interroger si les actions retenues sont pertinentes par rapport à la stratégie initiale et les besoins des porteurs potentiels
- l'essentiel de l'analyse devra porter sur le dispositif de mise en œuvre du programme et les conditions de démarrage
- les questions de l'innovation et du développement durable sont centrales
- l'évaluation doit aboutir à la réalisation d'une feuille de route opérationnelle des actions à engager dès le second semestre 2009

Il a été également pris acte collectivement qu'au vu du faible niveau d'avancement du programme, la mission n'abordera pas la question des résultats et impacts.

Ce parti pris s'inscrit dans la lignée des recommandations de l'INE, qui suggère le lancement d'évaluations « rapides », « ciblées sur les parties qui posent problème » et « de faire porter les évaluations sur les champs de l'environnement et de l'innovation ».

2 Bilan d'avancement du programme

2.1 La stratégie initiale

Les objectifs du PO FEDER 2007-2013 Poitou-Charentes

| AXES | | Sous-axes | Montants maquettés |
|----------------------------------------------------------------------------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Développer les capacités d'innovation dans une démarche de développement durable | → | Soutenir les activités de recherche et développement dans les laboratoires universitaires et les centres de recherche | 31 % |
| | | Développer la coopération entre les entreprises, les centres de recherche et les structures de transfert de technologies | |
| | | Soutenir la création et les développements des entreprises par l'innovation | |
| | | Aider à la transmission d'entreprises et au développement territorial | |
| | | Elaborer et mettre en œuvre une stratégie régionale d'innovation | |
| Préserver l'environnement et prévenir les risques | → | Maîtriser l'énergie, développer les énergies renouvelables et les éco-matériaux | 31 % |
| | | Reconquérir la qualité de l'eau | |
| | | Eduquer les publics et soutenir les équipements en matière d'économie d'eau | |
| | | Protéger et valoriser les milieux naturels | |
| | | Gestion durable des territoires | |
| Développer les modes de transports alternatifs à la route | → | Améliorer le transport de marchandises | 27 % |
| | | Développer les transports collectifs ferré et les transports intermodaux | |
| Favoriser les conditions de développement de la société d'information | → | Développer l'offre mutualisée de services publics en ligne | 11 % |
| | | Favoriser la productivité et l'innovation des entreprises par l'utilisation des TIC | |
| | | Développer les TIC pour la cohésion sociale et territoriale | |

La stratégie initialement adoptée en Poitou-charentes est marquée par la volonté d'un fort alignement sur les priorités communautaires :

- l'innovation et l'environnement représentent plus de 60% de la maquette initiale
- les TIC constituent un axe à part entière, ce qui n'est pas le cas sur l'ensemble des régions françaises

Cette volonté se traduit par un niveau d'earmarking élevé (6^{ème} rang national). La comparaison du earmarking des différentes régions offre une vision plus nuancée de la stratégie initiale :

- La forte priorité accordée aux problématiques de développement durable en Poitou-Charentes, avec notamment un fort accent porté sur les énergies renouvelables : la région est leader au niveau national pour l'effort financier dans ce domaine (même en valeur absolue)
- La part relativement faible occupée par l'innovation dans ce earmarking : Poitou-Charentes se situe dans les dernières régions françaises pour la part de l'innovation dans le total des crédits earmarkés.

- Le programme cible essentiellement la recherche et le transfert de technologie : Poitou-Charentes est la 6^{ème} région française pour la poids de la recherche (publique) et du transfert de technologies dans les crédits dédiés à l'innovation.
- les mesures ciblées sur l'innovation dans les entreprises, le développement de l'emploi de haut niveau, occupent une place plus réduite.

2.2 Etat d'avancement au 24 Avril 2009

Etat d'avancement au 24 Avril 2009 (montants UE)

| AXES | Sous-axes | Part du total maquette | Taux de programmation UE | Taux de paiement |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------|------------------|
| TOTAL AXE 1 | | 35% | 6% | 0% |
| Développer les capacités d'innovation dans une démarche de développement durable | Soutenir les activités de recherche et développement dans les laboratoires universitaires et les centres de recherche | 12% | 9% | 0% |
| | Développer la coopération entre les entreprises, les centres de recherche et les structures de transfert de technologies | 10% | 5% | 0% |
| | Soutenir la création et les développement des entreprises par l'innovation | 9% | 5% | 0% |
| | Aider à la transmission d'entreprises et au développement territorial | 3% | 0% | 0% |
| | Elaborer et mettre en œuvre une stratégie régionale d'innovation | 0% | 42% | 0% |
| | TOTAL AXE 2 | | 35% | 18% |
| Préserver l'environnement et prévenir les risques | Maîtriser l'énergie, développer les énergies renouvelables et les éco-matériaux | 27% | 16% | 2% |
| | Reconquérir la qualité de l'eau | 1% | 7% | 0% |
| | Eduquer les publics et soutenir les équipements en matière d'économie d'eau | 1% | 4% | 0% |
| | Protéger et valoriser les milieux naturels | 4% | 3% | 0% |
| | Gestion durable des territoires | 1% | 1% | 0% |
| TOTAL AXE 3 | | 17% | 18% | 0% |
| Développer les modes de transports alternatifs à la route | Améliorer le transport de marchandises | 9% | 0% | 0% |
| | Développer les transports collectifs ferré et les transports intermodaux | 8% | 28% | 0% |
| TOTAL AXE 4 | | 10% | 27% | 10% |
| Favoriser le conditions de développement de la société d'information | Favoriser le déploiement d'infrastructures haut débit | 4% | 54% | 22% |
| | Développer l'offre mutualisée de services publics en ligne | 1% | 14% | 1% |
| | Favoriser la productivité et l'innovation des entreprises par l'utilisation des TIC | 1% | 2% | 0% |
| | Développer les TIC pour la cohésion sociale et territoriale | 3% | 5% | 0% |

Le PO Poitou-Charentes présente de significatives difficultés de démarrage, avec un taux de programmation avoisinant les 9% (montants UE). La région se situe en dessous de la moyenne des régions françaises (14% à la même date), cette moyenne nationale étant elle-même jugée insatisfaisante au regard des risques de dégageant d'office

De plus, ce niveau de programmation n'est pas homogène mesures du programme : sur les 16 mesures du programme, 5 présentent des niveaux de programmation satisfaisants et 9 n'ont quasiment pas décollé (5% de programmation ou moins).

Ce retard à l'allumage est particulièrement marquant :

- sur la quasi-totalité de l'axe 1, qui revêt une importance particulière au regard de la commission (cœur de la stratégie de Lisbonne)
- sur l'axe 3 – transports – sur lequel peu d'opérations ont encore été programmées.

Les axes 2 et 4 présentent des niveaux de programmation plus élevés, mais on constate également une certaine hétérogénéité :

- les premières mesures de ces deux axes sont celles qui présentent le poids financier et un taux de programmation plutôt important
- les autres mesures affichent un niveau de programmation plus faible

En conclusion, il existe des retards importants sur la majeure partie des mesures du programme. Certains de ces retards ne sont pas nécessairement préjudiciables : dynamique récente mais fortement croissante, mesure concentrée sur quelques gros projets qui n'ont pas encore été programmées

A priori, pour 2009, le risque de dégageant d'office est écarté grâce au mécanisme d'avance mis en place par la Commission européenne. En revanche, le risque est réel pour 2010.

Les investigations suivantes s'attacheront à comprendre plus en détail les difficultés spécifiques à chacune des mesures du programme et plus globalement les facteurs qui pèsent sur la dynamique du programme.

3 Enseignements et pistes de recommandations

En complément de cette présentation des enseignements et recommandations, une note de synthèse de 8 pages reprenant les principaux éléments de cette partie a été réalisée.

3.1 Synthèse des enseignements

Les différentes mesures présentent des niveaux d'avancement et des enjeux spécifiques (diversité des porteurs de projets, coordination des services instructeurs, type et taille des projets financés, niveau des besoins...). Pour cette raison, il apparaît plus pertinent de formuler un diagnostic adapté à chaque axe du programme.

Quelques points relatifs aux règles administratives encadrant l'attribution, le contrôle du financement et le suivi du programme présentent un caractère transversal et sont plus spécifiquement abordées à la fin de cette partie.

3.1.1 Axe 1 : « Développer les capacités d'innovation »

Etat des lieux

L'axe 1 affiche un taux de programmation de l'ordre de 5.5 %¹, variable selon les mesures. Une analyse plus fine révèle que l'ensemble des objectifs et types d'actions visés ne se sont pas concrétisés par des projets.

Différents facteurs expliquent cette absence :

- des actions ont été inscrites dans le programme, sans que les autres contreparties publiques aient toujours été :
 - « sécurisées » : exemple : accès aux métiers de la recherche
 - Les contreparties nationales ont disparu depuis (aides au recrutement)
 - des contreparties existent au niveau régional, mais elles n'ont pas été articulées avec le PO FEDER (exemple : emploi qualifié, foncier / immobilier d'entreprise),
- il n'y a pas eu d'animation spécifique sur le type d'action concerné (exemple : valorisation des travaux de recherche),
- l'action ne correspond pas à une demande suffisamment forte du tissu économique (exemple : accompagnement des transmissions d'entreprises de taille importante).

¹ en montants UE, au 20 mars 2009

Répartition des projets et des montants programmés sur l'axe 1 selon le type d'action visé

| Mesure | Sous-objectif / type d'action ciblées dans le DOMO | % des montants programmés sur la mesure | Nombre de projets | Commentaires |
|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| 1.1 | Accompagnement des programmes scientifiques | 30% | 3 | |
| | communication grand public et la valorisation des résultats de recherche | 8% | 3 | |
| | Encourager l'accès aux jeunes aux métiers de la recherche | 0% | | Pas de contrepartie |
| | mise en place d'infrastructures de recherche et de transfert de technologies nécessaires aux programmes scientifiques | 62% | 6 | |
| | Valoriser la recherche régionale et les travaux de thèses auprès des entreprises | 0% | | Pas d'animation |
| | TOTAL | 100% | 12 | |
| 1.2 | Contribuer à la diffusion des résultats des travaux de recherche des organismes de recherche et des centres de transfert | 13% | 2 | Difficulté à mobiliser des contreparties |
| | soutenir les projets de R&D des pôles de compétitivité et des pôles régionaux | 87% | 7 | |
| | TOTAL | 100% | 9 | |
| 1.3 | aider à la protection des innovations | 0% | | Pas de détection |
| | Aider à l'innovation organisationnelle | 48% | 2 | |
| | Aider au recrutement des emplois qualifiés | 0% | | Plus de contrepartie |
| | Créer des relais et des appuis sur les territoires | 3% | 1 | Peu d'animation |
| | Développer les processus d'incubation auprès des laboratoires, salariés et entreprises | 18% | 1 | |
| | promouvoir les outils de financement de l'innovation | 0% | | Peu d'animation |
| | Soutien à l'innovation de procédés de produits et de services | 31% | 9 | |
| | TOTAL | 100% | 13 | |
| 1.4 | promouvoir les dispositifs innovants en matière de capital risque, garanties, microcrédit | 0% | | |
| | abonder les fonds de garantie et de capital investissement qui interviennent sur des transmissions-reprises | 0% | | |
| | Accompagner les opérations de transmission / reprise | 100% | 1 | Accompagnements des transmissions d'envergure passant peu par réseaux publics |
| | aider les investissements immobiliers dans le cadre d'une reprise | 0% | | Pas de contrepartie |
| | aider les investissements matériels et immatériels dans le cadre d'une reprise | 0% | | Peu de besoins (en fait déjà couvert) |
| | TOTAL | 100% | 1 | |
| | 1.5 | TOTAL | 100% | |

Adéquation des actions avec les besoins

Comme le montre le tableau ci-dessus, les intitulés témoignent du souci « d'ouverture » lors de l'écriture du PO FEDER, ce qui peut se comprendre afin de laisser des latitudes pour ajuster l'orientation des actions à l'intérieur du cadre établi. En revanche, la question d'adéquation avec les besoins se pose davantage dans les arbitrages financiers effectués entre les différentes mesures de l'axe :

- les montants maquetés en matière de transfert de technologies (mesure 1.2) semblent supérieurs aux capacités d'assimilation du territoire. Il existe bien au niveau régional un réseau d'acteurs dense (CRITT notamment) mais leurs projets sont généralement de petite ampleur et s'orientent plus naturellement vers des financements nationaux et des collectivités locales.

- La mesure 1.4 ciblait à l'origine des transmissions d'entreprises d'ampleur importante. Or, celles-ci ne passent généralement pas par les réseaux d'aides publiques. Le financement individuel de petites reprises d'entreprises apparaît peu conciliable avec les exigences de gestion du programme. On peut dès lors s'interroger sur la capacité d'assimilation de l'enveloppe par le tissu économique régional.

De manière plus transversale, se pose la question du degré d'exigence du programme par rapport aux potentialités du territoire. L'idée que l'on a « placé la barre trop haut » semble accréditée par la faiblesse du niveau de programmation. Mais est-ce bien la seule ou la vraie explication ? Plusieurs éléments montrent que le niveau d'exigence du programme n'est pas hors d'atteinte, pour peu que des actions pro-actives de détection soient engagées et que la montée en qualité des projets fasse l'objet d'un accompagnement plus approprié et plus dynamique :

- Les actions collectives de Lean² montrent que l'entrée « innovation » ne parle d'emblée aux entreprises (a fortiori les TMP et PME qui constituent l'essentiel du tissu économique régional) : celles-ci sont avant tout intéressées par des questions de plus court terme d'organisation de la production, de commercialisation, d'amélioration de leur productivité ou de leur rentabilité. Le traitement de ces questions est à la fois un préalable à l'innovation, mais aussi une porte d'entrée pour amener l'entreprise à développer les produits innovants.
- De la même manière on constate que les projets de R&D collaboratives visés par le PO n'émergent pas spontanément (partenariats entre entreprises, mais également avec des laboratoires). Le travail du programme peut donc résider dans l'aide à l'émergence de ce type de démarches : par exemple, les opérations de matchmaking³ organisées dans le cadre de la filière aéronautique.

Le PO présente des ouvertures sur ces actions d'accompagnement, et déjà quelques projets concrets. Ces approches gagneraient à être généralisées et structurées. L'idée serait de proposer à l'entreprise un Pack Service partant de son diagnostic pour aller via des étapes successives et un projet à construire vers de l'innovation (sous forme de « parcours d'entreprise » par exemple).

Pilotage – gouvernance

Le fléchage des services instructeurs au niveau de chaque mesure présente l'avantage de cibler des responsabilités. Rappelons que sur cet axe, 4 acteurs référents (DRIRE, Conseil régional, DRRT, OSEO) se partagent les actions et les enveloppes financières correspondantes.

Toutefois, des champs restent imparfaitement couverts (voire l'illustration page suivante) : par exemple les mesures instruites par la DRRT visent pour partie les entreprises, public avec lequel ce service a historiquement peu de liens.

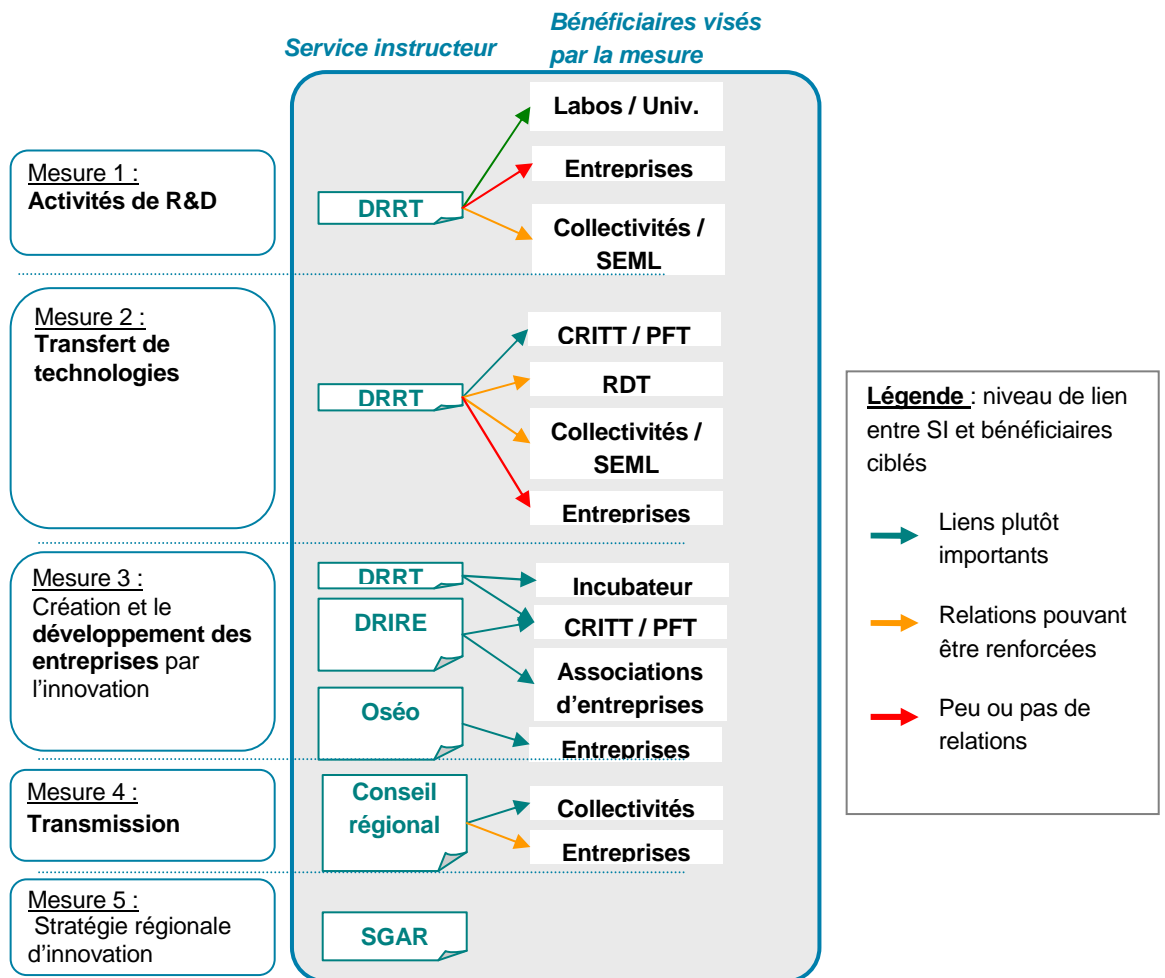
De plus, la segmentation des tâches doit s'accompagner d'une supervision et d'une coordination qui garantisse la cohérence globale. Le DOMO prévoyait par exemple une collaboration entre DRIRE et DRRT sur les questions de transfert de technologies, celle-ci n'a visiblement pas encore connu de traduction concrète.

La coordination fait défaut sur cet axe. Elle s'explique en partie par une carence de moyens humains (absence de DRRT, absence jusqu'à tout récemment de chargé de mission DRIRE/SGAR). Par ailleurs, la plupart des gestionnaires actuels de ces mesures n'ont pas participé à la rédaction du programme, ce qui complique le travail d'appropriation de certaines opérations. Le renforcement des moyens au niveau de chaque mesure ne réglera pas complètement le besoin de mise en cohérence et de dynamisation de cet axe. Il faudrait probablement renforcer entre les membres du « quatuor » la coordination stratégique et opérationnelle des actions.

² Le Lean et une méthodologie de management de la performance.

³ Organisation de rencontres rapides (« speeddating ») entre entreprises d'une même filière

Niveau de relation entre les services instructeurs et les bénéficiaires visés par les mesures du programme



La mise en oeuvre

L'animation : Pour les mesures 1 et 2, la DRRT n'a pas mis en oeuvre de plan d'animation structuré du fait des faibles moyens humains dont elle dispose⁴.

Pour la mesure 1.3, la DRIRE et OSEO conduisent un travail d'animation qui s'intègre dans le cadre des dispositifs nationaux sur lesquels le FEDER s'adosse. Pour la mesure 4, des actions d'animation ont été entreprises ainsi que la mise en place d'un appel à projets. Ces deux approches n'ont pas généré de

⁴ 1,5 ETP

véritables retombées, témoignant ainsi que l'animation doit être préalablement validée par des besoins, donc une détection/prospection d'une part et l'assurance d'outils adaptés pour répondre à ces besoins d'autre part. La cible des conseils généraux reste à approfondir, sur le cofinancement des investissements mobiliers et immobiliers dans le cadre d'une reprise.

Instruction / suivi des dossiers : les facteurs de complexité du montage et de gestion de projet⁵ ont été particulièrement soulignés par les services et les bénéficiaires de l'axe 1. Cela tient aux publics visés (certains ne disposent pas de compétences suffisantes pour le montage de dossiers européens) et à la nature des projets (dépenses difficiles à justifier).

En effet, les projets d'innovation comprennent fréquemment du temps passé (ex temps du chef d'entreprise pour conduire le projet) et d'autres dépenses de structure qui peuvent s'avérer difficile à intégrer dans l'assiette de dépenses éligibles (utilisation des infrastructures des laboratoires par les organismes de recherche). A ce jour, les exigences des programmes en la matière (exemple : existence d'une clé de répartition pour les frais de structure) nécessitent une approche analytique des dépenses poussée et traçée. Pour d'éventuelles évolutions sur ce sujet, le niveau régional ne dispose quasiment pas de latitude. Toutefois, il convient de sensibiliser la CICC et la DIACT sur les risques d'éviction de projets pourtant prioritaires du fait de ces règles (exemple : valorisation forfaitaire pour le temps passé en fonction du statut).

Par ailleurs, la signature tardive (novembre 2008) de la convention de subvention globale avec OSEO, explique le retard actuel de programmation sur cette sous-mesure. Selon OSEO, ce retard sera rattrapé chemin faisant.

La qualité d'accompagnement par les services instructeurs a été soulignée par l'ensemble des bénéficiaires interrogés. Il s'agit d'un élément fort de satisfaction.

3.1.2 Axe 2 : Préserver l'environnement et prévenir les risques

Etat des lieux

Cet axe présente une dynamique de programmation contrastée :

- la mesure 1, sur les énergies renouvelables, gérée en subvention globale par le Conseil régional, comprend la majeure partie des montants maquetés et présente une bonne dynamique de programmation (13%), essentiellement portée par le financement d'équipements photovoltaïques.
- les 4 autres mesures, gérées par la DIREN, rencontrent des difficultés plus importantes (taux de programmation inférieur à 5%).

Rappelons que les actions prévues via la mesure 1 et le reste de l'axe 2 s'inscrivent dans des contextes très différents : paysage institutionnel, taille des projets, nature des cofinancements.

Adéquation des actions avec les besoins

Les mesures de cet axe n'ont pas le même positionnement par rapport aux besoins des territoires

- Les actions identifiées dans la mesure 1 correspondent à des enjeux émergents avec un réel potentiel de développement : les bénéficiaires sont multiples, leurs moyens financiers en général conséquents, les projets éligibles bien identifiés

⁵ Pour une présentation détaillée de ces difficultés se référer à la partie d'enseignements transversaux sur la mise en œuvre ainsi qu'à chacune des fiches-mesures.

- Les mesures 2.3 (économies d'eau) et 2.5 (territoires durables) ont été rédigées avec une visée prospective : elle ne correspondent pas à des projets pré-identifiés, l'idée était de susciter une dynamique de projets sur des champs plutôt peu investis par les acteurs du territoire
- Sur les autres mesures de l'axe (2.2 et 2.4), aucune carence n'a été identifiée en terme de besoins. La difficulté est plutôt liée aux possibilités de cofinancements ainsi qu'à la capacité des porteurs de projets à assurer le montage d'un dossier européen pour des projets de petite taille (70 K€ de coût total éligible moyen sur ces mesures contre 500 K€ en moyenne sur le programme) !

La question se pose davantage en terme de niveau d'exigence à tenir sur les projets :

- Sur l'axe 2 la stratégie initiale (et sa rédaction) traduit des ambitions importantes et une recherche de projets exemplaires et innovants (vocabulaire récurrent notamment pour les mesures de la DIREN).
- la question du niveau de transversalité à exiger des projets dans leur prise en compte de l'environnement et du développement durable ne fait totalement consensus : doit-on financer un projet exemplaire sur un aspect (ex : développement des ENR) sans tenir compte de ses impacts sur d'autres dimensions de l'environnement ou du développement durable (ex : préservation des espaces et de la biodiversité)

Sur ce point, on pourrait mettre en place une cellule d'appui auprès des porteurs de projet pour les aider à mieux prendre en compte l'environnement dans leur projet. Sur ce sujet, les expériences mises en place en régions Aquitaine ou NPDC sont très intéressantes (financement de diagnostics développement durable pour la première, cellule d'appui à la prise en compte de l'environnement rattachée au SGAR pour la deuxième). Bien entendu, ce type d'outils nécessite des moyens d'expertise et d'animation supplémentaires.

Les moyens humains dont dispose la DIREN (1,1 ETP) à l'heure actuelle ne permettent pas d'envisager une telle orientation.

Pilotage – gouvernance

Il n'existe pas de pilotage général au niveau de l'axe 2. Le SGAR est faiblement présent dans l'animation thématique de la mesure, l'intervention du Conseil régional se concentre sur la gestion de la mesure 1.

Ceci a pour conséquence la segmentation du travail d'animation, notamment au niveau des collectivités locales pour lesquelles une animation coordonnées ADEME, DIREN, Conseil Régional semblerait pertinente.

Le partenariat entre l'ADEME et le Conseil régional (partage des dossiers en fonction des thématiques) sur la mesure 1 fonctionne correctement, du fait notamment d'une tradition de travail en commun dans le cadre de l'APCEDE (Agence Poitou-Charentes Energie-Déchets-Eau).

Les porteurs de projets ont pu témoigner d'une tendance à la multiplication du nombre de co-financeurs par projet, ce qui complexifie le montage du dossier.

La mise en oeuvre

L'instruction/ accompagnement des porteurs de projets :

Les difficultés soulevées par rapport aux règles d'éligibilités et à la gestion de la procédure de financement sont plutôt d'ordre ponctuel :

- des difficultés ressenties par les instructeurs à obtenir l'ensemble des pièces administratives justificatives de la part des bénéficiaires.

- De manière spécifique sur la mesure 4 (biodiversité), les coûts de certains projets sont difficilement « chiffrables » avant réalisation (programmes d'acquisitions foncières), ce qui complique l'anticipation et la justification de l'assiette éligible (production d'un devis)

Certains porteurs de projets (associatifs notamment) présentent par ailleurs une maîtrise plutôt faible de l'ingénierie des fonds européens, ce qui induit un fort travail d'accompagnement par les services dans la phase de montage du projet. De plus, l'axe 2 étant celui qui présente les dossiers les plus petits et les plus nombreux (+ de 50% du nombre de projets programmés à ce jour), cette fonction s'avère particulièrement chronophage.

Les moyens humains

L'ensemble des services gestionnaires (Conseil régional comme DIREN) ont témoigné d'un manque de moyens humains pour réaliser les fonctions d'animation. Ceci s'explique notamment par le temps passé sur les fonctions d'accompagnement et d'instruction.

Au sein de la DIREN, le programme n'est pas géré par un service « europe » dédié, mais par le service aménagement durable, qui intervient plus spécifiquement sur les questions d'évaluation environnementale. Au-delà de la question quantitative, la question des moyens humains se pose également en termes qualitatifs (connaissance des fonds européens).

3.1.3 Axe 3 : Développer les modes de transports alternatifs à la route

Etat des lieux

Fin avril, le taux de programmation sur cet axe est de 18%. Il est le fait d'une seule opération programmée : la seconde tranche de la ligne Poitiers Limoges, opération qui n'avait pas été prévue au démarrage du programme.

L'essentiel des actions financées dans le cadre du PO intervient en cofinancement du CPER. Le retard accumulé sur cet axe s'explique par les difficultés liées aux différents projets. Le démarrage des dossiers de grande ampleur est plutôt prévu pour la fin 2009, sans garantie totale encore à ce jour.

Adéquation des actions avec les besoins

Les deux mesures de l'axe correspondent quasiment exclusivement à des opérations fléchées et peu nombreuses, ce qui implique beaucoup de prudence et en même temps beaucoup d'exigence vis-à-vis des maîtres d'ouvrage pour comprendre les calendriers envisageables. De ces éléments peuvent découler un redressement spectaculaire de l'axe ou au contraire d'importantes difficultés si ces projets accumulent un retard important.

Compte tenu de la complexité des projets, on peut s'interroger quant à la qualité de l'appréciation initiale sur :

- les calendriers de réalisation
- les marges laissées pour le réajustement en cas de décalage.

A ce jour, il existe un risque de « libération » des crédits à un niveau qui varie selon les estimations de 4 à 10 millions d'euros. Les services instructeurs ont formulé des anticipations plutôt pessimistes sur la capacité de consommation de l'enveloppe à l'échéance 2013. Ces risques pèsent fortement sur la mesure 1 (transport de marchandise) et ne semblent pas pouvoir être totalement couverts par un report sur la mesure 2 (transport

collectif et intermodaux). L'hypothèse d'une augmentation du taux d'intervention FEDER constitue une piste de travail, mais qui risque de ne pas être suffisante.

Deux pistes s'ouvrent alors :

- identifier d'autres projets, actuellement considérés comme inéligibles par le PO, notamment sur des actions d'aménagement et de qualification d'espaces en lien avec du transport collectif et intermodal au niveau des agglomérations par exemple ;
- anticiper un transfert de crédit sur un autre axe.

Le pilotage / la gouvernance

Il existe une gouvernance partagée Etat / Région sur ces projets, du fait de leur présence au CPER, même si la DRE est l'unique service instructeur sur le volet PO. Il n'existe donc pas de besoins globaux pour structurer la gouvernance sur cet axe.

La mise en oeuvre

Animation / accompagnement des porteurs de projets: Un travail de pédagogie auprès des territoires mériterait d'être renforcé :

- pour détecter de nouveaux projets, en particulier sur la mesure 1 en matière de transports de marchandises
- pour sensibiliser au risque de perte de la subvention européenne en cas de retard accumulé sur le projet. C'est en particulier le cas sur les projets de pôles d'échanges multimodaux portés par les agglomérations.

On pourrait coupler ces réunions avec les agglomérations d'une réflexion complémentaire pour étudier des possibilités de financement d'autres projets « périphériques » à déterminer (opérations

Instruction / accompagnement des porteurs de projets :

Des difficultés liées à la nécessité de transmettre copie de l'ensemble des justificatifs de dépenses sur des dossiers d'envergure importante a été relevé. Dans le cadre de la ligne Poitiers Limoges, une simplification à caractère exceptionnel a pu être négociée avec la Trésorerie générale.

Le caractère non stabilisé de ces démarches de simplification (l'accord présenté ne vaut que pour cette opération) a deux inconvénients :

- le porteur de projet n'est pas sûr de pouvoir bénéficier du même arrangement sur une opération semblable,
- risque de non légalité de la démarche a posteriori en cas de contrôles.

On pourrait par exemple envisager la mise en place d'une procédure particulière pour tous les projets dépassant un montant déterminé. Ou alors, il faudrait travailler en étroite relation avec les quelques maîtres d'ouvrage concerné pour caler un suivi analytique de dépenses commun en associant la TG. Une initiative en ce sens vient d'être engagée par le service Europe du SGAR en association avec la TG.

3.1.4 Axe 4 : Favoriser les conditions du développement de la société d'information

Etat des lieux

L'axe 4 est celui qui présente la plus forte dynamique de programmation, (27% en mars 2009), avec des niveaux variables selon les mesures :

- La mesure 1 qui porte sur les infrastructures, est déjà largement consommée (54%) sur la base des opérations de résorption des zones blanches. Plusieurs projets en cours de déploiement du très haut débit, vont aboutir à des demandes de financement supérieures à l'enveloppe existante.
- La mesure 2, portant sur le développement des services en ligne, présente une dynamique croissante.
- La mesure 3, qui porte sur le développement des usages, rencontre des difficultés de remontée de projets.
- La mesure 4, est en phase de décollage et ne suscite pas d'inquiétude globale, même si toutes les opérations visées ne participent pas à la dynamique.

La stratégie adoptée correspond à des besoins forts des territoires. Il n'y a donc pas d'inquiétude sur la capacité de consommation globale de cet axe, qui pourrait même « accueillir » d'éventuels reports de crédits.

Adéquation des actions avec les besoins

La stratégie adoptée est en adéquation avec les besoins des porteurs ciblés par le programme. Notons, au titre des bonnes pratiques, qu'un travail particulier d'association de ceux-ci a été réalisé conjointement entre la Région et l'Etat au moment de l'élaboration du programme.

Cette démarche a été facilitée par le nombre limité de bénéficiaires et la continuité de la problématique TIC par rapport à la génération précédente de programmes.

Il existe un besoin émergent, porté notamment par les plus grandes agglomérations du territoire, sur le déploiement du très haut débit. Ces besoins ne semblent pouvoir être totalement couverts dans le cadre de la maquette actuelle. Les plus grandes agglomérations du territoire étant susceptibles de faire émerger le plus rapidement leurs projets, il existe un risque d'éviction des projets portés par de plus petits territoires. Il conviendrait de se doter d'une stratégie de financement permettant d'optimiser les financements dans une logique d'équilibre territorial.

Plus généralement, on constate que la demande est très forte sur les infrastructures, mais plus variable sur les services et les usages.

Le pilotage / gouvernance

Cet axe est géré en subvention globale par le Conseil régional. Cette gestion s'inscrit dans une logique de forte convergence entre l'Etat et le Conseil régional sur les orientations stratégiques du programme. La déclinaison opérationnelle de cette stratégie, notamment sur le volet infrastructures de très haut débit reste à préciser.

Les enjeux en matière de coordination s'expriment plutôt entre les différents services du Conseil régional, étant donné le caractère fortement transversal de la problématique TIC : elle semble notamment pouvoir être renforcée avec le service formation (plateformes de services spécifiques à la formation) et avec les acteurs de l'axe 1 (notamment par sur la mesure 3 TIC / économie).

La mise en oeuvre

La détection / animation de projets : la plupart des projets (sur le volet infrastructures notamment) qui ont jusqu'alors émergé au PO FEDER ont été identifiés lors de la phase d'élaboration du programme. Cette consultation a été l'occasion de sensibiliser en amont les porteurs aux potentialités de financement européen en amont de l'élaboration du programme.

En revanche, l'émergence des projets nouveaux, suppose la relance et la mise en place d'une démarche d'animation volontariste, qui n'a pas été fortement anticipée à ce jour. Il s'agit notamment d'actions en direction des têtes de réseau des filières davantage sur des services et usages (portails de services par exemple). Sur cet axe, l'enjeu majeur réside donc dans la capacité du service gestionnaire à concilier les contraintes liées à la gestion des projets en cours avec l'objectif de détection et d'accompagnement des nouveaux projets.

Financement : les «petits» projets, notamment sur le développement des services et des usages connaissent plus de difficulté à obtenir des cofinancements. Cela soulève une piste de travail sur la modulation du taux d'intervention, selon qu'il s'agisse de projets d'infrastructures, de services ou d'usages : relèvement du taux d'intervention sur les services et usages, maintien du taux sur les infrastructures.

Sur les infrastructures, le cadre initial prévoyait que seules les opérations de résorption des zones blanches et les zones d'activités soient éligibles. En dépit d'une récente ouverture de la DIACT, une incertitude quant à l'éligibilité des projets territoriaux au FEDER demeure. Parallèlement, la capacité des acteurs publics (conseils généraux notamment, Etat) à débloquer les contreparties publiques nécessaires n'est pas encore sécurisée. Ces incertitudes appellent la mise en place d'une stratégie concertée pour le financement de ce volet très haut débit ;

Par ailleurs, un problème particulier de contreparties nationales a été identifié sur les applications de télémédecine (cofinancement ARH).

L'instruction / les contrôles : pas de difficulté particulière constatée dans la phase de montage des dossiers. Toutefois, du fait de l'importante dynamique de programmation, les opérations de VSF se révèlent consommatrices de temps. Une recherche de mutualisation et/ou d'externalisation des moyens sur cette tâche permettrait de dégager des moyens pour l'animation.

3.1.5 Enseignements transversaux

Suivi-pilotage du programme :

Il est apparu que les gestionnaires et décideurs ne disposaient pas d'une visibilité fine et actualisée de l'évolution du programme. La menace d'un dégageant d'office à l'horizon 2010 impose une grande réactivité dans le pilotage du programme, les marges de manœuvre étant réduites.

Ce besoin de lisibilité s'exprime notamment au niveau :

- du suivi des indicateurs financiers du programme au niveau global et à un niveau fin
- des indicateurs de réalisations et de résultat, ainsi que des critères d'instructions transversaux.

Gestion et contrôles

De manière globale, le PO FEDER semble davantage souffrir d'un manque de popularité que d'une notoriété défailante. Trois difficultés ont été principalement mises en avant par les bénéficiaires et les gestionnaires du programme :

- la complexité de la procédure du montage de projet.

- Le montage de projet FEDER implique une procédure additionnelle spécifique pour le porteur de projets (pas de dossiers commun). Dans certains cas (recherche notamment), la procédure d'instruction n'est pas simultanée entre le cofinancement par exemple du CPER et du FEDER.
 - des conditions d'éligibilité complexes notamment lorsqu'il s'agit d'y intégrer une partie des frais de structure (clés de répartition) ou de valoriser du temps passé.
- Les difficultés liées au paiement. le paiement de la subvention s'opère en pratique sur présentation des factures payée et pour 20% au moment du solde de l'opération. Les pistes pour développer les avances ont été à ce jour écartées par le partenariat régional. Ce système conduit à écarter certains porteurs de projets potentiels qui ne disposent pas de l'avance de trésorerie (entreprises, associations notamment).
- les risques liés aux contrôles et donc de remboursement par le bénéficiaire. Ceux-ci sont particulièrement perçus par les acteurs de l'axe 1 (services instructeurs, opérateurs intermédiaires, voire chez les entreprises bénéficiaires de la génération précédente). Ils s'expliquent par la nature des projets qui se composent de dépenses difficiles à justifier : imputation des frais de structure et du temps passé. Cela conduit les services instructeurs à écarter du FEDER certaines opérations complexes dans leurs implications financières, alors qu'elles sont pourtant éligibles.

En la matière, l'une des pistes serait d'évoluer vers la forfaitisation des frais pris en charge, puis certifié par un expert comptable. Cette approche n'est pas à ce jour retenue mais pourrait faire l'objet d'une demande de simplification auprès des autorités nationales et communautaires.

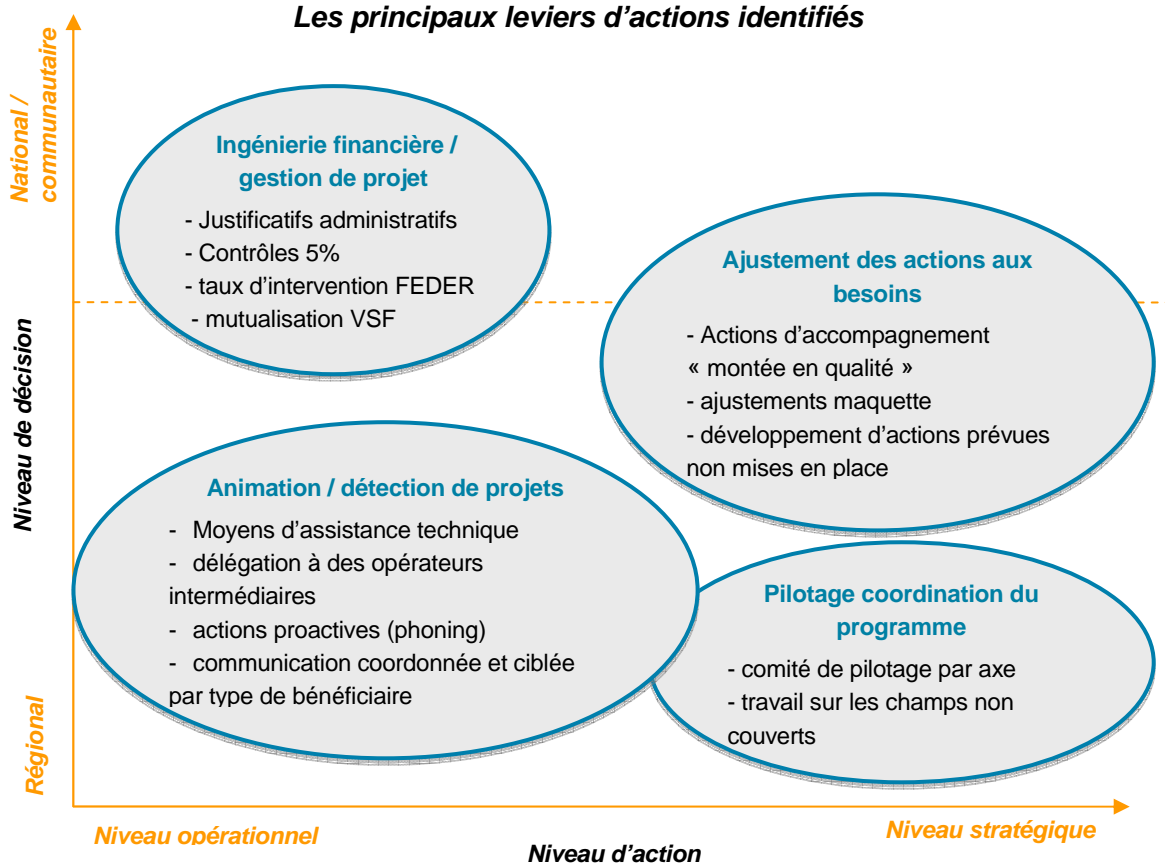
Sur la phase de montage de projet, la qualité d'accompagnement des services instructeurs a été soulignée par les bénéficiaires et ce de manière transversale à l'ensemble du programme.

3.2 Recommandations pour l'évolution du programme

3.2.1 Les lignes directrices pour l'évolution du programme

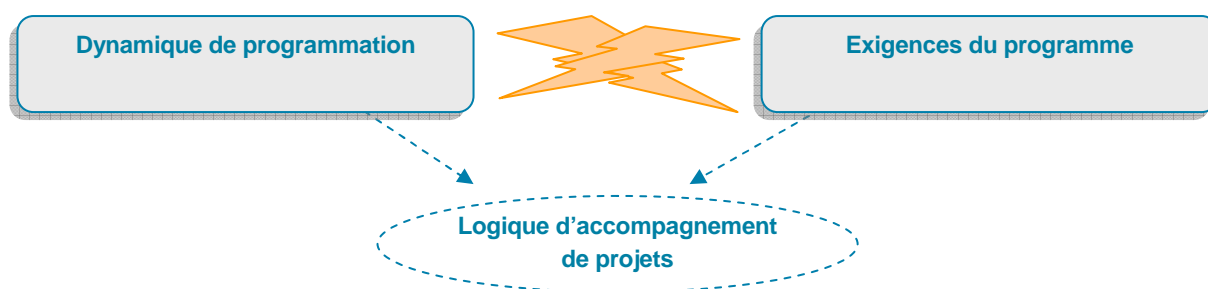
Le travail de diagnostic a permis d'identifier 4 grands enjeux ou leviers d'actions pour l'évolution du programme.

Les principaux leviers d'actions identifiés



Les difficultés de programmations constatées montrent que les objectifs du PO FEDER sont ambitieux par rapport aux projets « spontanés » des acteurs du territoire, notamment en matière d'innovation et de développement durable (donc sur la stratégie de Lisbonne, cœur du PO FEDER).

Les risques afférents de dégageant d'office placent les gestionnaires devant la question suivante : comment maintenir les exigences de départ tout en évitant le dégageant d'office ?



Les pistes de travail présentées ci-dessous proposent une « sortie par le haut » à ce dilemme. Elles ont comme dénominateur commun **de renforcer l'accompagnement de projets** : il s'agit de consacrer une partie des moyens financiers et humains du programme (assistance technique, mais aussi les mesures du programme elles-mêmes) **à la détection puis la montée en qualité des projets**, plutôt que de réduire les exigences du programme.

On peut résumer cette logique d'accompagnement de projets de la manière suivante :





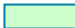
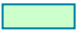
- les objectifs du programme ne sont pas une exigence de départ à poser sur les projets, mais le but à atteindre à l'issue du processus ;
- tous les porteurs de projets ne présentent pas le même niveau de maturité, il faut donc adapter le degré d'accompagnement à ses contraintes ;
- l'accompagnement du porteur doit être ouvert, progressif en repartant de ses besoins (logique de demande) et éviter trop de segmentation en fonction des entrées du programme qui conduit à une logique de guichet (offre) qui a montré ses limites.

3.2.2 Seize recommandations pour le PO FEDER

Du fait de la spécificité de la situation de chaque mesure, il nous a semblé pertinent de développer des recommandations détaillées pour chacun d'entre eux (à l'exception d'une recommandation transversale sur le suivi du programme). Cette démarche vise à donner le caractère le plus opérationnel possible à ce travail.

Dans cet esprit les recommandations que nous formulons sont classées selon deux critères : leur importance et leur faisabilité, c'est à dire la possibilité de les mettre en œuvre rapidement.

Les deux critères retenus pour la classification des recommandations.

| Faisabilité | Importance |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Dès maintenant |  Prioritaire |
|  entre 2009 et 2010 |  Important |
|  A moyen terme (révision à mi-parcours) |  Souhaitable |

Conformément au souhait émis par le partenariat nous nous sommes efforcés d'élaborer des recommandations :

- ... en nombre réduit : une sélection de 16 recommandations, dont 7 ont de notre point de vue un caractère prioritaire,
- ... directement applicables : 10 de ces 16 recommandations peuvent être mise en œuvre dès maintenant.

Recommandation transversale

| | Constats clés | Recommandation | Description | Chef de file | Faisabilité | Importance |
|--|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----------------|
| | Pilotage - coordination | <ul style="list-style-type: none"> Un manque de visibilité des gestionnaires et décideurs sur l'évolution du programme <u>une situation globale qui impose désormais une forte réactivité</u> | 1. Développer un outil de pilotage du programme | <p>Mettre en place un tableau de bord de pilotage et d'alerte du PO FEDER incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> le suivi financier du programme (au niveau global, par axe et par mesures) la mise en place d'un dispositif d'alerte (sur une série d'indicateurs financiers et de réalisation) le suivi des indicateurs de résultats du programme | SGAR | Fin 2009 |

Recommandations sur l'axe 1 : « Développer les capacités d'innovation »

| | Constats clés | Recommandation | Description | Chef de file potentiel | Faisabilité | Importance |
|--|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| | Pilotage - coordination | <ul style="list-style-type: none"> Des <u>actions prévues non développées</u> qui correspondent à des besoins (recrutement, jeunes chercheurs, aides à l'investissement) <u>l'implication de certains acteurs</u> (Conseil régional, DRIRE) pourrait être plus transversale | 2. Mettre en place un comité de pilotage axe 1 | <p><u>Composition</u> : Ce comité de pilotage se compose du SGAR, du service économie du Conseil régional de la DID du Conseil régional, d'Oséo, de la DRRT, de la DRIRE, ,</p> <p><u>Fonctions</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Définir et coordonner la stratégie d'animation sur cet axe 1 Mettre en place le « parcours vers l'innovation » (recommandation n°3) Assurer un suivi de la dynamique de programmation à un niveau fin par type d'actions <p>Dans un souci de simplification de la gouvernance du programme il apparaît souhaitable d'adosser ce comité au CRAAE (Comité régional d'attribution des aides aux entreprises) ou au CRAAI (Comité régional d'attribution des aides à l'innovation).</p> <p>Ce comité rendra compte de l'avancée de ses travaux au CRUSE.</p> | Partenariat régional | Dès à présent |

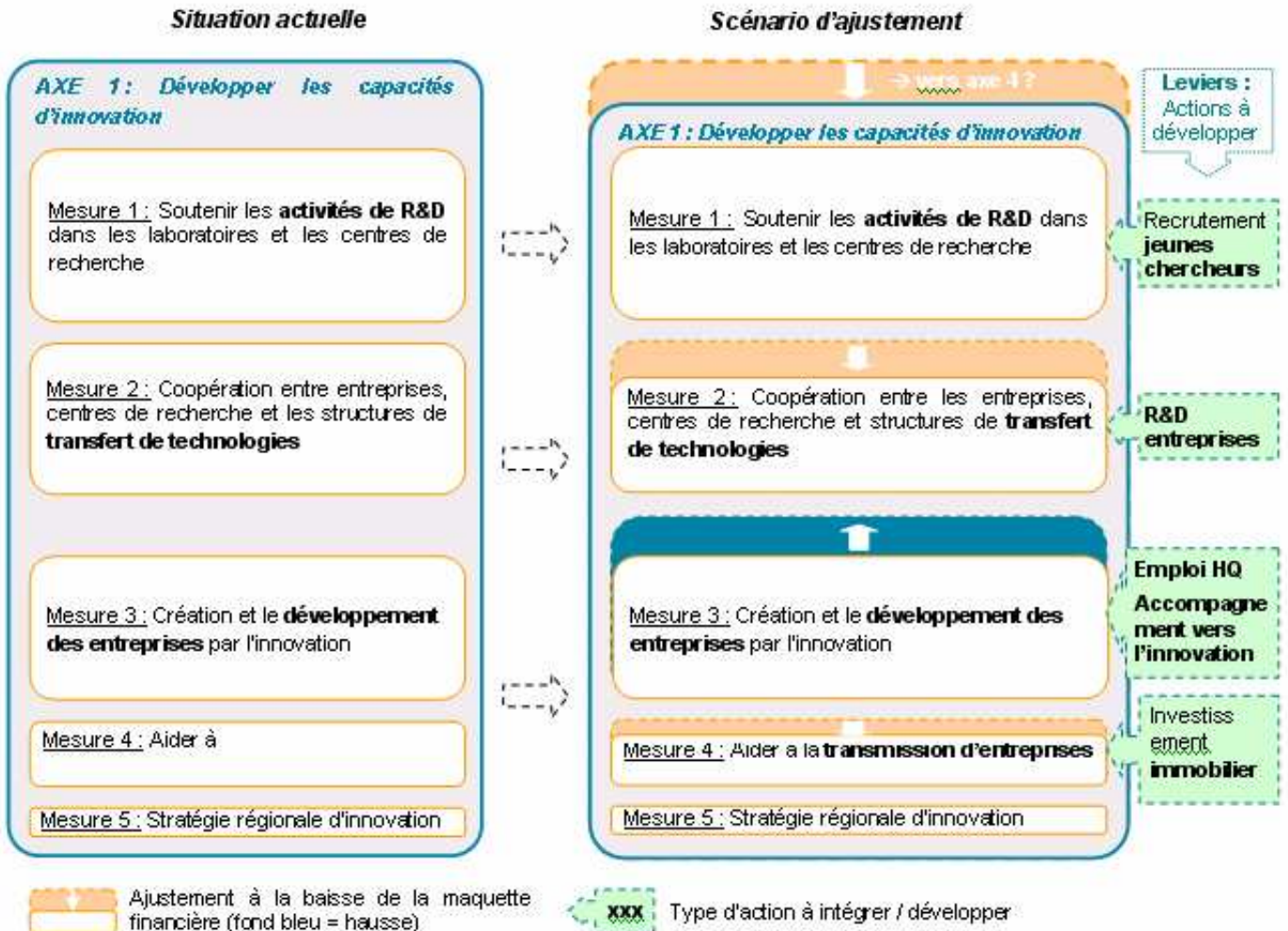
| | | | | | | | |
|-------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------|-------------|
| AXE 1 | Actions / Besoins | <ul style="list-style-type: none"> La thématique « innovation » n'est pas identifiée comme une priorité explicite par la majeure partie des TPE / PME du territoire Un niveau d'ambition du programme élevé par rapport aux potentialités du tissu économique | 3. Mettre en place un parcours vers l'innovation | <p>La réalisation des objectifs du PO (en termes qualitatifs et quantitatifs) suppose de structurer une offre de service autour de l'accompagnement des entreprises (y compris pas ou peu innovantes) vers l'innovation. Cet accompagnement doit s'appuyer sur un Pack de services :</p> <ul style="list-style-type: none"> Articule et éventuellement complète – voire recommandation n°4 - l'ensemble des dispositifs à l'œuvre en Poitou-Charentes les prestations sont diversifiées et couvrent l'ensemble de la chaîne d'innovation: recrutement, formation, investissement matériel, usages TIC, actions collectives, protection des innovations... La solution optimale serait la mise en place d'un guichet unique pour l'ensemble du pack de services. On peut également envisager une solution dans laquelle chaque acteur garde la maîtrise de son/ses dispositifs, la mutualisation portant sur la communication et l'accompagnement des entreprises. | Partenariat régional | 2010 | Prioritaire |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Un programme qui finance les projets innovants, mais qui n'assure ?? | 3. Mettre en place un parcours vers l'innovation (suite) | <p>De manière opérationnelle, l'accompagnement de l'entreprise suivrait les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Envoi d'un courrier aux entreprises présentant l'offre d'accompagnement Pour les candidates, réalisation d'un diagnostic, qui permet de valider les besoins (prévention des effets d'aubaine) Définition et validation d'un projet d'entreprise dont l'objectif final est l'innovation. Définition d'un plan de financement « à la carte » sur les différentes phases du projet. Des objectifs sont fixés au niveau de chaque phase. Leur réalisation conditionne le déclenchement de la phase suivante. Accompagnement de l'entreprise en continu par des prestataires extérieurs ou bien un réseau de structures intermédiaires (ex CRITT). <p>Ce type d'approche permettrait également de simplifier l'animation auprès des entreprises : on passe d'une communication globale sur de multiples opportunités de financements à un accompagnement et une orientation sur les dispositifs « à la carte » en fonction des besoins identifiés.</p> | Partenariat régional | 2010 | Prioritaire |

| | | | | | | |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------|-------------|
| Animation | <ul style="list-style-type: none"> Des mesures (2 et 4) sur dotées par rapport aux besoins Des besoins en financement de l'innovation non couverts | <p>4. Ajuster la maquette financière et certaines actions</p> | <p>Certaines actions identifiées au départ n'ont pas connu de traduction concrète, soit parce qu'elles ne correspondent pas à un besoin fort, soit parce qu'aucune contrepartie régionale ou nationale n'y est adossée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Structurer certaines actions non développées</u> du fait de l'absence de contreparties régionales (aides au recrutement, aides à certains investissements matériels structurants). Pour développer ces actions, il faut approfondir les pistes suivantes <ul style="list-style-type: none"> Etudier la faisabilité d'un développement des aides au recrutement par un financement des aides au recrutement à 100% sur le FEDER (les fonds européens couvriraient l'ensemble des contreparties publiques). Cette option, à étudier et valider avec la DIACT, semble être la plus simple pour garantir la conformité de ce type d'aide avec la réglementation communautaire ⁶ (voir note de bas de page) Intégrer ces nouvelles aides dans une logique d'accompagnement global → voir recommandation n°3 <u>Rééquilibrer les moyens financiers entre les mesures de l'axe 1</u> pour une meilleure adéquation avec les besoins du territoire (la proposition est précisée dans un schéma ci-dessous) | Partenariat régional | Révision à mi parcours | Important |
| | <ul style="list-style-type: none"> une <u>animation segmentée et parfois peu active</u> un <u>manque de moyens humains</u> dans les services instructeurs | <p>5. Engager une détection proactive, s'appuyant sur les réseaux intermédiaires</p> | <p>Le succès du programme dépend fortement de la capacité à renforcer la mobilisation des porteurs de projets potentiels. L'expérience montre par ailleurs que les initiatives du type « réunions d'information » ne produisent pas de résultats tangibles sur les acteurs du monde économique. Nous recommandons ainsi la mise en place de démarches pro-actives :</p> <ul style="list-style-type: none"> individualisées : phoning, déplacement sur site, globales : promouvoir simultanément tous les dispositifs concernés par l'axe 1 (voir . A terme, si un dispositif de type « pack de services était mis en place » l'objectif pourrait être la promotion de celui-ci Conventionnement de réseaux intermédiaires pour réaliser ce travail (RDT, CRITT, ACCES, CCI).en instaurant les principes suivants : <ul style="list-style-type: none"> principe de « non-exclusivité ». la performance du travail des différents acteurs pourra ainsi être mieux appréciée mise en place d'intéressement aux résultats (nombre de projets remontés) | DRIRE – OSEO - CR | Dès à présent | Prioritaire |

⁶ L'évolution récente des régimes cadres d'exemption de l'union européenne s'est traduite par un encadrement renforcé des aides au recrutement, alors même que l'emploi de haut niveau apparaît comme une priorité émergente au sein des orientations nationales et communautaires. Dans la foulée de ces évolutions, les aides au recrutement ciblées comme contreparties dans le programme (ARC notamment) ont disparu. Les nouveaux régimes cadres X 60 / 2008 et X 65 / 2008 offrent à nouveau des possibilités d'aides au recrutement dans le cadre de soutien au investissements matériels ou aux projets de recherche des entreprises. Toutefois, les conditions d'accès demeurent restrictives et semblent à priori peu compatibles avec une logique centrée sur l'accompagnement en amont du projet innovant. Le fait de financer l'ensemble de concours publics via le FEDER devrait permettre de sortir du cadre des régimes d'exemption d'appliquer la réglementation *de minimis*, qui présente un niveau de souplesse supérieur. La mise en place de ce dispositif implique d'inscrire une référence au régime *de minimis* dans la mesure concernée du PO (mesure 1.3 ou 1.4) ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

| | | | | | | |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|------|-------------|
| Ingénierie / gestion | <ul style="list-style-type: none"> • Contrôles et complexité du montage de dossiers effraient certains acteurs • Nécessité de l'avance de trésorerie • Bonne qualité d'accompagnement | <p>6. Simplifier les procédures d'instruction</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une procédure commune d'instruction (dossier commun ou à minima instruction simultanée) pour la mesure 1, intervenant en cofinancement du CPER. • Renforcer le levier des actions collectives qui permet une simplification pour les bénéficiaires finaux | Services Europe SGAR at CR | 2010 | Souhaitable |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|------|-------------|

Scénario pour l'évolution des actions de l'axe 1



Au regard des investigations engagées, il semble que les mesures 1.2 et 1.4 soient sur-dotées par rapport aux besoins du tissu régional.

Nous proposons de rééquilibrer les maquettes de ces deux mesures au profit de la mesure 1.3

Celle-ci présente en effet des potentialités, qui ne pourront toutefois se concrétiser que si un travail de structuration des différentes aides à destination des entreprises (recommandations n°3 et 4) et d'animation proactif est engagé (recommandation 5). Le montant du transfert possible dépendra étroitement des ambitions que se fixera le partenariat régional sur ces points.

Il conviendra également de suivre attentivement l'évolution de la programmation sur cet axe d'ici à 2011 et si la situation ne s'améliore pas suffisamment, poser la question d'un ajustement de la maquette globale de l'axe, notamment en direction de l'axe TIC.

Recommandations sur l'axe 2 : «Préserver l'environnement et prévenir les risques »

| | | Constats clés | Recommandation | Description | Chef de file potentiel | Faisabilité | Importance |
|-------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------|-------------|
| AXE 1 | Pilotage | <ul style="list-style-type: none"> Pas de coordination au niveau de l'axe Des périmètres de mesures qui se chevauchent ponctuellement | 6. Mettre en place un comité de pilotage axe 2 | <p><u>Composition</u> : Ce comité de pilotage pourrait se composer du Conseil régional, de la DIREN, des Agences de l'eau, de l'ADEME et du SGAR.</p> <p><u>Fonctions</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer un suivi de la dynamique de programmation et déterminer le niveau d'exigence environnementale à tenir sur les projets Coordonner l'évaluation environnementale des projets d'importance (au-delà de l'axe 2) Assurer la cohérence de la programmation entre les différentes mesures (risques de chevauchements) Définir et de coordonner la stratégie d'animation sur l'axe 2 (<i>voir recommandation n°9</i>) <p>Dans un souci de simplification de la gouvernance du programme il apparaît souhaitable d'adosser ce comité au CRUP</p> <p>Ce comité rendra compte de l'avancée de ses travaux au CRUSE.</p> | Partenariat régional | Dès à présent | Important |
| | Actions / Besoins | <ul style="list-style-type: none"> Des besoins importants mais avec un niveau d'exigence élevé par rapport aux projets des acteurs | 7. Accompagner les démarches intégrées pour favoriser la montée en qualité des projets | <p>La logique de prise en compte transversale du développement durable recherchée par le programme invite à appréhender dans leur globalité les projets des collectivités. Cet accompagnement global permet d'accompagner la montée en qualité des projets de collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> soutenir l'élaboration de démarches intégrées par les territoires : projets de territoires, Agendas 21 financer les actions individuelles issues de ces projets de territoires <p>Certaines démarches de ce type sont actuellement en cours. il conviendra de veiller à la rapidité de leur traduction opérationnelle.</p> | DIREN / CR | Dès à présent | Prioritaire |

| | | | | | | |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------|-------------|
| Animation | <ul style="list-style-type: none"> • un travail d'animation segmenté • Des difficultés notables sur les mesures 3 et 5 qui présentent une forte dimension prospective (pas de projets pré-identifiés) | 8. Structurer et coordonner le travail d'animation | <p>Il existe une animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner le travail d'animation auprès des collectivités locales (en particulier entre les mesures 5 « changement climatique » et 1 « énergies renouvelables ») • Mobiliser les acteurs relais pour mieux toucher le public entreprises : CCI, CMA, Chambres de métiers, DRE <p>Il pourrait être envisagé de faire émerger un opérateur chargé d'assurer cette fonction de détection et de qualification de projets.</p> | DIREN / CR | Dès à présent | Prioritaire |
| Ingénierie / gestion | <ul style="list-style-type: none"> • Des projets nombreux et de petite taille et un manque de moyens humains au niveau de la DIREN • Difficultés à mobiliser certaines contreparties | 9. Assurer une prise en compte transversale du DD | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les moyens d'assistance technique pour mettre en place une cellule d'appui à la prise en compte du DD dans les projets • Financement de diagnostics de DD pour les projets d'envergure | DIREN | 2010 | Important |

Recommandations sur l'axe 3 : « Développer les modes de transports alternatifs à la route »

| | | Constats clés | Recommandation | Description | Chef de file potentiel | Faisabilité | Importance |
|-------|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------|--------------------|
| AXE 1 | Pilotage | <ul style="list-style-type: none"> Aucun besoin particulier recensé | | | | | |
| | Actions / Besoins | <ul style="list-style-type: none"> Des besoins mais de forts retards sur certains projets Un risque important de sous-consommation Une dynamique plutôt faible sur les projets non fléchés | 10. Ajuster les opérations aux besoins | <p>Les difficultés par rapport aux projets initialement prévus, appellent un réajustement par rapport au plan initial</p> <p>On peut envisager des actions à court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Elargir l'éligibilité à des opérations d'aménagement en lien avec les projets transports augmenter le taux d'intervention FEDER (jusqu'à 10 points). Des réflexions ont déjà été initiées sur cette question. <p>Au moment de la révision à mi-parcours, il conviendra d'apporter une attention particulière</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser un inventaire précis des incertitudes et du risque de non programmation Report de crédits entre mesure 1 et 2 et vers d'autres axes (TIC ?) | Partenariat régional | 2010 et à la révision | Prioritaire |
| | Animation | <ul style="list-style-type: none"> Des besoins d'animation ponctuels | 11. Relancer un travail d'animation ponctuel auprès des communautés d'agglomération | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'animation auprès des communautés d'agglomérations sur les projets de pôles intermodaux Les sensibiliser aux conséquences des retards accumulés sur l'obtention du financement européen | DRE | Dès à présent | Important |
| | Ingénierie | <ul style="list-style-type: none"> Complexités liées à l'obligation de justification de l'ensemble des dépenses sur les projets d'ampleur importante | 12. Simplifier les procédures | <ul style="list-style-type: none"> Procédure simplifiée à négocier avec la TG au-delà du « cas par cas ». Un groupe de travail vient d'être constitué sur ce sujet. | SGAR - CR | fin 2009 | Souhaitable |


Recommandations sur l'axe 4 : « Favoriser les conditions du développement de la société d'information »

| | | Constats clés | Recommandation | Description | Chef de file potentiel | Faisabilité | Importance |
|-------|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------|---------------|
| AXE 1 | Pilotage | <ul style="list-style-type: none"> Une coordination perfectible avec les services thématiques du Conseil régional | | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recenser le potentiel sur les plateformes de formation en lien avec le service formation du Conseil régional (mesure 4.2) ➤ Intégrer le service TIC au comité de pilotage de l'axe 1, afin de favoriser la prise en compte des TIC dans l'animation auprès des entreprises et des filières | CR | Dès à présent | Souhaitable |
| | Actions / Besoins | <ul style="list-style-type: none"> Une dynamique de programmation forte sur les infrastructures, plus nuancée sur les services et les usages | 13. Ajuster les équilibres financiers de l'axe | <p>Deux leviers peuvent être mobilisés pour répondre à l'importance des besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> augmenter la maquette de la mesure 1 pour financer le très haut débit moduler le taux d'intervention FEDER en fonction du type de projet (baisser sur les infrastructures, augmenter sur les usages et services) | Partenariat régional | Dès à présent puis mi-marcours | Prioritaire |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Une tension sur les crédits avec un risque d'évincement des projets de certains territoires (agglomérations versus territoires ruraux) | 14. Anticiper et planifier la programmation | <p>Sur les types de projets en tensions, financer des études de planification afin de garantir une utilisation efficiente des fonds FEDER :</p> <ul style="list-style-type: none"> identifier les projets en cours d'émergence définir une stratégie de financement (fonds FEDER, mais aussi contribution de l'Etat et des Conseils généraux) permettant une utilisation équilibrée des crédits pour couvrir au mieux les territoires et les objectifs du programme <p>Ce type de travail apparaîtrait notamment pertinent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> le déploiement du très haut débit (agglomérations et zones d'activités) les projets de portails | | | Dès à présent |

| | | | | | | |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|---------------|-------------|
| Animation | <ul style="list-style-type: none"> un besoin d'animation ciblé sur certains publics | 15. Renforcer l'animation sur certains publics ciblés | Des besoins d'animation ponctuels sont ressentis sur : <ul style="list-style-type: none"> les têtes de réseau filière, notamment sur des projets de portails les entreprises sur le volet usage (envisager une action commune avec l'axe 1) Communiquer auprès des établissements de soins sur les projets de télémédecine des organismes de formation sur des projets de e-learning. | | Dès à présent | Important |
| Ingénierie | <ul style="list-style-type: none"> Difficulté à mobiliser les contreparties de l'ARH sur les projets de télémédecine | | <ul style="list-style-type: none"> Monter un groupe de travail SGAR, Région, Conseil Régional pour formuler un programme opérationnel de mise en réseau des établissements de soins. | | Dès à présent | Souhaitable |

4 Analyse par mesure

4.1 Axe 1 : Développer les capacités d'innovation

| Axe 1 Développer les capacités d'innovation | | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------------------|-----------|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Mesure 1 Soutenir les activités de recherche et développement dans les laboratoires et les centres de recherche | | | | | |
| <p><i>En quelques mots</i> : Une mesure qui fonctionne plutôt bien par rapport au reste de l'axe 1, car la plupart des actions sont préfléchées et cofinancées dans le cadre du CPER. Toutefois, la faible dynamique d'animation, des difficultés liées aux procédures d'instruction et à l'ingénierie financière limitent son développement.</p> <p>Par ailleurs, une partie des actions préidentifiées n'a fait l'objet d'aucune animation et n'a suscité aucun projet à ce jour.</p> | | | | | |
| Les objectifs de la mesure | | | | | |
| <p>La mesure 1.1 s'articule autour de la problématique de recherche et de valorisation. Cet objectif général se décline en une multitude de sous objectifs, qui concernent un champ d'acteurs fortement diversifié :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ l'accompagnement des programmes scientifiques (notamment des universités)➤ favoriser les échanges entre les universités et les laboratoires de recherche➤ Accompagner la mise en place d'infrastructures de recherche et de transfert de technologies nécessaires aux programmes scientifiques➤ Encourager l'accès aux jeunes aux métiers de la recherche➤ favoriser la communication grand public et la valorisation des résultats de recherche➤ valoriser la recherche régionale et les travaux de thèses auprès des entreprises | | | | | |
| La dynamique de programmation | | | | | |
| Taux de programmation | 7.7 % | Nombre de projets | 12 | Tendance |  |
| <p>▪ Etat d'avancement de la mesure</p> <p>Avec un taux de programmation de l'ordre de 8%, cette mesure affiche un certain retard. Toutefois, par rapport aux autres mesures de l'axe 1, sa situation apparaît plutôt favorable :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Une part importante des opérations intervient en cofinancement du CPER➤ des projets d'envergure plutôt importante (coût total moyen de plus de 250 000 €) qui peuvent conduire à une consommation rapide de l'enveloppe, si la dynamique de programmation s'enclenche. | | | | | |
| <p>▪ Les types de projets financés</p> <p>Les actions financées à ce jour sont les programmes de recherche des universités et des laboratoires</p> <p>Par rapport au ciblage initialement prévu, aucune action n'a été programmée en matière d'accès aux jeunes</p> | | | | | |

aux métiers de la recherche, d'échanges grand public sur la recherche, ainsi que sur la valorisation de la recherche et des thèses auprès des entreprises.

Le diagnostic

▪ Les besoins / la stratégie

Outre le cœur de la mesure (le financement de programmes de recherches), qui correspond à un besoin identifié, cette mesure comporte une série d'objectifs périphériques qui ne s'intègrent pas tous à cette mesure :

- le volet valorisation grand public s'inscrit en bonne complémentarité avec la mesure.
- En revanche la valorisation du potentiel de recherche régional auprès des entreprises et des travaux des thèses se rapproche davantage de la notion de transfert de technologies. D'ailleurs cet objectif est repris mot pour mots dans les objectifs de la mesure 1.2. Il n'est en outre pas certain que la DRRT soit le service instructeur le plus indiqué pour toucher ce public d'entreprises.

▪ Animation – détection de projets

Un travail de pré-identification des programmes de recherche finançables a été mené en partenariat avec les universités au moment de l'élaboration du CPER. Au fil de l'eau, certains projets ont pris du retard. De plus, il semble qu'une partie d'entre eux soit sortie du « circuit » des programmes européens : les porteurs de projets ont déjà bénéficié d'un financement CPER, mais n'ont pas déposé de projet dans le cadre du PO FEDER. Plusieurs éléments d'explication peuvent être avancés :

- des facteurs liés aux porteurs de projets: une fois le financement CPER accordé, les universités font l'avance aux laboratoires de la partie FEDER, ce qui ne les incite pas à demander rapidement le complément .
- des éléments liés aux programmes : peu d'animation, un défaut de communication auprès des laboratoires sur les financements FEDER, des complexités dans l'articulation des procédures d'instruction PO et CPER qui découragent les porteurs de projets.

Une réunion de travail sur les projets en cours est en préparation avec l'université de La Rochelle.

Sur les autres sujets de la mesure, aucun travail d'animation spécifique n'a été mené auprès des bénéficiaires potentiels : entreprises, Associations du type Bernard Gregory...

▪ Ingénierie financière

Le financement des programmes de recherche intervient en complémentarité du CPER, sans qu'une procédure d'instruction commune (Cf Picardie) n'ait été prévue :

- cela génère une complexité pour le bénéficiaire qui peut être amené à renoncer au financement européen
- In fine, deux procédures d'instructions, ce qui augmente la charge de l'instructeur
- **d'importants décalages dans la programmation : à ce jour le PO FEDER n'a financé que des programmes de recherche 2007, un seul projet émerge sur la tranche 2008**

Par ailleurs, les bénéficiaires ont des difficultés à faire financer les frais de structures par le PO (conditionné à l'existence de clés de répartition des coûts, dont les universités de LR et Poitiers ne sont pas dotées) ce qui réduit d'autant l'assiette éligible et donc le financement.

▪ Moyens humains / Organisation

Les moyens humains pour la gestion de cette mesure ne sont pas suffisants:

- sur un plan quantitatif: 1,5 ETP pour les 3 mesures portées par la DRRT.
- Sur un plan qualitatif: absence de Directeur régional pour jouer ce rôle d'interface vis à vis du milieu universitaire.

Les types de projets pressentis

Les projets pressentis sont dans la lignée des dossiers actuellement programmés, avec des ouvertures possibles sur les sujets aliments et santé, observatoire du vieillissement, sciences humaines et sociales...

Pas de projets pressentis sur les autres thématiques (valorisation, jeunes chercheurs...)

Les pistes d'actions spécifiques à cette mesure

▪ **Pertinence des actions**

Une clarification du périmètre de cette mesure pourrait être apportée :

- suppression du volet valorisation auprès des entreprises (déjà présent sur la mesure 1.2)
- clarifier les attendus en matière d'accès des jeunes à la recherche, de valorisation grand public et de valorisation des travaux de thèse

▪ **Les conditions de mise en œuvre.**

Mettre en œuvre une procédure d'instruction parallèle PO et CPER, à partir d'aujourd'hui tout en continuant à rattraper le financement des années précédentes des programmes de recherches.

Relancer une démarche auprès des porteurs de projets :

- universités et laboratoires. Identifier des thèmes de recherche porteurs en matière de développement durable
- identifier et sensibiliser les bénéficiaires potentiels sur les autres actions

Axe 1 Développer les capacités d'innovation

Mesure 2 Développer la coopération entre les entreprises, les centres de recherche et les structures de transfert de technologies

En quelques mots : Une mesure au périmètre clairement délimité mais qui rencontre d'importantes difficultés de mise en œuvre. Au-delà, de la question de la capacité d'assimilation par le tissu économique, l'organisation des services pour l'instruction / la détection des projets n'est pas adaptée aux enjeux.

Les objectifs de la mesure

Cette mesure a pour objectif de

- contribuer à la diffusion des résultats des travaux de recherche des organismes de recherche et des centres de transfert
- valoriser le potentiel de recherche et développement régional, ainsi que les thèses auprès des entreprises
- soutenir les projets de R&D des pôles de compétitivité, des pôles régionaux et des filières
- soutenir les regroupements d'entreprises pour les investissements en R&D

La dynamique de programmation

| | | | | | |
|-----------------------|-------|-------------------|---|----------|---|
| Taux de programmation | 2.9 % | Nombre de projets | 9 | Tendance | ↔ |
|-----------------------|-------|-------------------|---|----------|---|

▪ Etat d'avancement de la mesure

Avec un taux de programmation de l'ordre de 3% cette mesure est l'une de celles rencontrant le plus de difficultés :

- Peu de projets et de petits projets (160 000 € en coût total en moyenne)
- la troisième mesure du programme en montant maquetté UE

▪ Les types de projets financés

Les actions financées à ce jour sont essentiellement de deux types :

- Des projets des universités sur le développement d'application à des projets de recherche.
- Quelques actions de valorisation
- les projets de R&D des CRITT

Les projets d'entreprises sont peu présents (1 projet), l'ensemble des CRITT de la région ne sont pas financés (CRITT nautique, chimie, sport et loisirs). Aucun projet du réseau RDT qui est pourtant explicitement ciblé.

Le diagnostic

▪ Les besoins / la stratégie

Le périmètre de cette mesure, ciblée sur la diffusion des produits de recherche dans le tissu économique, **apparaît clairement délimité**. La question de la capacité d'assimilation de l'enveloppe dédiée à cette mesure par le tissu économique régional (entreprises et réseaux relais) mérite néanmoins d'être posée.

▪ Animation – détection de projets

Aucune action d'animation spécifique n'a été engagée sur cette mesure par la DRRT. La remontée et le fléchage des projets sur cette mesure relève jusqu'alors plus de décisions d'opportunité au « cas par cas » sur

des candidatures « spontanées ».

Le besoin d'animation est particulièrement marquant sur le public « entreprises ».

▪ Ingénierie financière

La présence perfectible des CRITT sur cette mesure s'explique notamment par leur difficulté à obtenir des contreparties financières.

Une difficulté du service instructeur à qualifier les projets de recherche industrielle avec collaboration (conséquences en terme de plafonds d'aides)

▪ Moyens humains / Organisation

L'organisation actuelle ne permet pas une mise en œuvre efficace de la mesure : le DOMO identifie la DRRT comme service instructeur sur cette mesure, avec une possibilité de délégation de l'instruction à la DRIRE sur certains projets. En pratique, **peu de relations entre la DRIRE et la DRRT**, d'où une faible mobilisation des entreprises.

La DRRT n'apparaît pas être le service pertinent pour stimuler les projets individuels de R&D des entreprises. Le peu de moyens humains dont elle dispose limite de plus l'envergure de son potentiel d'action.

Les types de projets pressentis

Au fil de l'eau, pas d'évolution pressentie du type ou du volume de dossiers

Des possibilités non exploitées sur certains types de projets: intégration de l'innovation par les PME-PMI (RDT), les regroupements d'entreprises sur des sujets de R&D, l'accompagnement des docteurs pour la valorisation industrielle de leurs travaux.

Les pistes d'actions spécifiques à cette mesure

▪ Pertinence des actions

Une réflexion sur le volume de l'enveloppe devra être engagée au moment de la révision du programme.

Réfléchir au dispositif régional (ou national) pouvant être adossé à l'objectif de valorisation industrielle des travaux des jeunes chercheurs.

Réajuster l'organisation de la mise en œuvre de la mesure, en scindant éventuellement l'action en deux sous-mesures :

- Une sous-mesure CRITT et universités portée par la DRRT, accès sur les projets filières et la valorisation de la recherche
- Une sous-mesure R&D des entreprises, avec la DRIRE ou le conseil régional comme service instructeur.

Une autre option est également possible: intégrer le volet entreprises au sein de la mesure 3.

▪ Les conditions de mise en œuvre.

Renforcer l'animation auprès des acteurs institutionnels : CRITT, universités, collectivités....

Mettre en place d'une animation auprès des entreprises : possibilité de financer une mission au RDT pour prospecter des projets de R&D d'entreprises.

Axe 1 Développer les capacités d'innovation

Mesure 3 Soutenir la création et le développement des entreprises par l'innovation

En quelques mots : Une mesure qui couvre un champ large, sur laquelle les besoins en animation sont très importants (public d'entreprises difficile à atteindre). Il existe une dynamique de projets qui n'est que partiellement exploitée du fait du fonctionnement cloisonné des 3 services impliqués. Une mesure qui présente des potentialités qui pourraient être davantage exploitées, avec une coordination et une animation plus forte.

Les objectifs de la mesure

Cette mesure scindée en trois sous mesures présente les objectifs suivants

| Objectif / type d'action | SG DRRT | SG OSEO | SG DRIRE |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|----------|
| Stimuler l'innovation et l'esprit d'entreprise chez les chercheurs, étudiants et salariés | X | X | |
| Faciliter les processus d'incubation | X | | |
| Assurer la détection des projets innovants | X | | |
| Faciliter la mise en œuvre et la mise en marché de produits, services et procédés innovants | X | X | X |
| Aider à l'innovation organisationnelle | | | X |

Plusieurs actions visées sont répétées sur plusieurs sous-mesures (aide au recrutement d'emplois qualifiés, protection des innovations, promotion des outils de financement de l'innovation, aide au conseil, accès aux marchés internationaux).

La dynamique de programmation

| | | | | | |
|-----------------------|-------|-------------------|----|----------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Taux de programmation | 4.8 % | Nombre de projets | 13 | Tendance |  |
|-----------------------|-------|-------------------|----|----------|---------------------------------------------------------------------------------------|

Etat d'avancement de la mesure

Le taux de programmation de l'ordre de 5% sur la mesure avec des disparités entre les sous-mesures :

- 7% pour la sous-mesure 1 DRRT
- 3.4 % pour la sous-mesure 2 , OSEO, qui s'explique par la signature tardive de la convention de subvention globale (novembre 2008)
- 9.5 % pour la sous-mesure 3 (DRIRE)

Les types de projets financés

A ce jour les actions financées sont les suivantes

- l'incubateur régional pour la sous-mesure DRRT
- aide à l'investissement des entreprises innovantes (investissements, études de faisabilité et de marché, commercialisation) pour la sous-mesure OSEO
- Actions collectives pour la sous-mesure DRIRE

Sur cette mesure qui présente un ciblage initial très large, le champ des projets financés s'avère en pratique plus réduit. Notamment, aucune action n'a été programmée sur les domaines suivants :

- aides au recrutement des jeunes qualifiés

- promotion des dispositifs de soutien à l'innovation
- le financement individuel d'entreprises pour des investissements matériels importants.

Le diagnostic

▪ Les besoins / la stratégie

Il existe une déconnexion entre les objectifs généraux de la mesure et l'orientation opérationnelle qu'elle a prise suite à son découpage en 3 sous-actions. Les trois acteurs de la mesure ont fait émerger des projets correspondant à leurs cœurs de métiers, sans que l'ensemble du champ prévu ne soit couvert.

Par ailleurs, il apparaît que de nombreuses entreprises même innovantes ne se sentent pas concernées par les dispositifs dédiés à l'innovation. L'expérience plaide pour la mise en place de dispositifs « à plusieurs étages ».

La mesure prévoit que le programme peut être utilisé pour la promotion des dispositifs existants, possibilité qui n'a pas été jusqu'alors exploitée

▪ Animation – détection de projets

Un travail d'animation est réalisé de manière non concertée entre les 3 gestionnaires. L'animation n'est pas spécifique au fonds européens pour la DRIRE et la OSEO, elle s'inscrit dans le cadre des dispositifs nationaux adossés aux fonds européens.

La détection de projets mériterait d'être renforcées et coordonnées entre les différences.

▪ Ingénierie financière

Pas de difficultés de cofinancement pour les actions OSEO, les CRITT rencontrent en revanche des difficultés à trouver des contreparties financières.

▪ Moyens humains / Organisation

Pas d'élément notable sur le fonctionnement individuel de chaque service. En revanche le fonctionnement de cette mesure apparaît fortement cloisonné, alors que plusieurs des objectifs de la mesure présentent une forte dimension transversale.

Le conseil régional n'est pas impliqué sur cette mesure alors que l'insertion des jeunes diplômés en constitue un objectif important

Les types de projets pressentis

Une montée en puissance des projets d'appui à la commercialisation des innovations est attendue par OSEO. Une mesure qui ne devrait pas rencontrer de fortes difficultés de programmation.

Les pistes d'actions spécifiques à cette mesure

▪ Pertinence des actions

Utiliser les potentialités qu'offre cette mesure en matière de financement de la « détection de projets innovants » pour stimuler la détection et la remontée de projets, notamment auprès des entreprises (financement du RDT par exemple)

Structurer l'offre d'accompagnement en créant un « parcours d'entreprise » qui offre des possibilités d'entrées progressives et à la carte vers l'innovation.

▪ Les conditions de mise en œuvre.

Adosser au programme un dispositif d'aide au recrutement (PULPE, Cordee, Emploi Tremplin Jeunes diplômés) ou étudier la possibilité d'une couverture de l'ensemble des contreparties publiques par le FEDER.

Mettre en place une coordination globale de cette mesure, au travers de réunions régulières entre OSEO, la DRRT et la DRIRE.

Axe 1 Développer les capacités d'innovation

Mesure 4 Aider à la transmission d'entreprises et au développement territorial

En quelques mots : La programmation sur cette mesure n'a quasiment pas décollé, du fait d'une inadéquation d'une partie des actions préidentifiées avec les besoins des acteurs. Il existe un potentiel pour dynamiser cette mesure qui passe par une mobilisation renforcée d'acteurs intermédiaires (CG, filières...). Toutefois il semble peu probable que la capacité d'assimilation du tissu économique régionale soit suffisante pour consommer la totalité de l'enveloppe budgétaire prévue.

Les objectifs de la mesure

Les objectifs de cette mesure sont essentiellement liés à la transmission d'entreprises :

- promouvoir les dispositifs innovants en matière de capital risque, garanties, microcrédit
- Accompagner les opérations de transmission / reprise
- abonder les fonds de garantie et de capital investissement qui interviennent sur des transmissions-reprises
- aider les investissements matériels et immatériels dans le cadre d'une reprise
- aider les investissements immobiliers dans le cadre d'une reprise

L'idée de départ sur cette mesure était d'accompagner de manière préférentielle les transmissions d'entreprises de taille importante.

La dynamique de programmation

| | | | | | |
|-----------------------|-------|-------------------|---|----------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Taux de programmation | 0,4 % | Nombre de projets | 1 | Tendance |  |
|-----------------------|-------|-------------------|---|----------|---------------------------------------------------------------------------------------|

▪ Etat d'avancement de la mesure

A l'exception de l'axe 3, cette mesure est celle qui présente le plus faible taux de programmation.

▪ Les types de projets financés

A ce jour, seules 2 opérations ont été programmées :

- Une action transmission reprise du Conseil général de Charente maritime
- l'abondement du fond de garantie régional

Le diagnostic

▪ Les besoins / la stratégie

Il y a peu d'entreprises de taille importante en Poitou-Charentes et les processus de transmission de ce type de structure échappe bien souvent aux dispositifs publics. Il n'y a donc pas ou peu de besoins sur des projets d'envergure importante.

L'élargissement de la mesure au financement des reprises de plus petite taille, constitue une piste de travail, qui mérite toutefois d'être interrogée par rapport à la philosophie globale du programme (à priori plutôt ciblé sur des actions structurantes) et au regard des complexités de gestion afférentes à la multiplication de petits dossiers.

Globalement, l'enveloppe totale de cette mesure apparaît très importante au vu de son potentiel de développement.

▪ Animation – détection de projets

Quelques initiatives ont été engagées en matière d'animation par le conseil régional, sans véritable succès :

- Un appel à projet lancé en juillet 2008 n'a conduit à aucune remontée de projets.
- Une contractualisation s'est engagée avec un échantillon de territoires sur un dispositif global (financement d'un audit de l'entreprise + aide au repreneur). Au final, seuls 8 projets de transmission-reprise ont émergé.

Un travail d'animation auprès des Conseils Généraux sur le volet financement immobilier a été initié et pourrait être renforcé.

Aucun travail de sensibilisation des filières sur ce sujet n'a été engagé.

▪ **Ingénierie financière**

La piste d'élargissement du dispositif aux petits dossiers de reprise d'entreprises (coût total inférieur à 100 K €) aurait pour conséquence un fort surcroît de travail du service instructeur.

Il est également envisagé d'inclure une partie FEDER dans les aides aux investissements matériels suite à une reprise, soutenus au titre du dispositif CORDEE. Cette opportunité soulève cependant la difficulté d'adosser une subvention FEDER, à une aide régionale sous forme d'avance remboursable.

▪ **Moyens humains / Organisation**

Le conseil régional est en subvention globale sur cette mesure. Une articulation plus forte dans l'animation pourrait être recherchée entre le service Europe et le service économie.

Les types de projets pressentis

- Co-financement FEDER sur les bourses désir d'entreprendre, volet reprise d'entreprise
- Développement du soutien aux projets immobiliers en partenariat avec les Conseils généraux.
- Actions portées par les filières voire les consulaires.

Les pistes d'actions spécifiques à cette mesure

▪ **Pertinence des actions**

En dehors des pistes d'actions et d'animation évoquées, il semble que l'enveloppe globale prévue excède les capacités d'assimilation du territoire. Deux pistes de travail :

- Un élargissement du champ de la mesure (ex : dvp de l'emploi de haut niveau)
- ajustement à la baisse de la maquette financière.

▪ **Les conditions de mise en œuvre.**

L'animation doit être renforcée en direction des acteurs susceptibles de porter la politique de soutien à la reprise d'entreprise :

- Conseils généraux
- Têtes de réseaux filières, Clubs d'entreprises (ex : Offensive PME)
- Organismes consulaires
- Organismes professionnels (ex : CAPEB)

Axe 1 Développer les capacités d'innovation

Mesure 5 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie régionale d'innovation

En quelques mots : Cette mesure est ciblée sur le financement de la SRI actuellement en cours d'élaboration. Cette mesure étant pré fléchée et clairement identifiée, il n'y a aucune remarque particulière à formuler.

4.2 Axe 2 : préserver l'environnement et prévenir les risques

Axe 2 Préserver l'environnement et prévenir les risques

Mesure 1 Maîtrise de l'énergie, développement des énergies renouvelables et des éco matériaux

En quelques mots : Cette mesure est une spécificité du PO Poitou-charentes du fait de l'importance des moyens consacrés. En dépit de quelques retards de démarrage, elle affiche un niveau de programmation satisfaisant, et l'on constate une dynamique de projets croissante, portée par une politique d'animation proactive et ciblée. Cette mesure n'appelle donc pas de réajustement particulier.

Les objectifs de la mesure

L'objectif de cette mesure est de

- Généraliser les économies d'énergies et encourager l'évaluation des émissions de GES
- Favoriser des alternatives au transport en voiture
- promouvoir les énergies renouvelables et les éco-matériaux dans les choix d'équipement et de consommation

La dynamique de programmation

| | | | | | |
|-----------------------|--------|-------------------|----|----------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Taux de programmation | 13.5 % | Nombre de projets | 78 | Tendance |  |
|-----------------------|--------|-------------------|----|----------|---------------------------------------------------------------------------------------|

▪ **Etat d'avancement de la mesure.** Cette mesure qui représente près de 30% de la maquette du programme présente un niveau plutôt fort en dépit d'un retard accusé dans la conclusion de la convention de subvention globale (novembre 2007).

▪ **Les types de projets financés**

A ce jour, la structure des opérations programmées recouvre

- des aides individuelles au développement des ENR (collectivités et privé)
- quelques opérations de soutien à la maîtrise de l'énergie.

Le DOMO cible également des actions d'évaluation et d'information des acteurs. Aucune opération n'a été programmée à ce jour sur ce volet.

Le diagnostic

▪ Les besoins / la stratégie

Une action qui correspond à des besoins en forte émergence et qui touchent des acteurs diversifiés. Les acteurs du programme sont bien identifiés.

▪ Animation – détection de projets

L'animation est basée sur une démarche d'appel à projets :

- basse consommation, lancé en 2008 (objectif 2 M€⁷)
- Performance énergétique des petites collectivités (objectif 4 M€)
- Projets territoriaux Bois énergie (Objectif 1 M€)

Ces appels à projets sont diffusés via le réseau des collectivités locales et sur le site Web du conseil régional. Cet outil d'animation permet de répondre à un double objectif :

- assurer une communication ciblée sur les porteurs de projets potentiels, tout en assurant une vitrine globale aux programmes
- la mise en œuvre de la mesure étant réalisée en partenariat avec l'ADEME, ces appels à projets sont l'occasion de clarifier les ambitions communes et de définir une stratégie.

Par ailleurs, ils sont marqués par une recherche de souplesse, qui se traduit par un travail en 2 temps :

- le candidat formule un projet général (sans montage de dossier complet),
- financement de l'étude préalable à la définition du projet, qui fera l'objet d'une demande de financement

Sur demande, les services vont faire des sessions d'information auprès des collectivités locales (environ 1 par mois)

▪ Ingénierie financière

Aucune difficulté particulière relevée. Au moment de la programmation (FREE), il existe une modalité « d'accord de principe » qui permet de donner un signal positif à des dossiers de qualité sur le fonds mais sur lesquels peuvent manquer quelques pièces administratives. Le but de cette modalité est d'éviter de démobiliser le porteur de projet par des ajournements et de faciliter ses démarches auprès des autres co-financiers.

Cela permet en outre d'améliorer la qualité du suivi administratif et de réduire les risques de dégageant d'office.

▪ Moyens humains / Organisation

Cette mesure est gérée en partenariat avec l'ADEME dans le cadre du FREE (Fond régional d'excellence environnementale). Une répartition thématique des rôles est réalisée dans l'accompagnement des projets. Ce travail partenarial est facilité par l'antériorité forte du partenariat Conseil régional / ADEME.

Les types de projets pressentis

- dossier sur la performance énergétique à partir de juillet
- performance énergétique des petites collectivités
- Projets de territoire bois énergie

Les pistes d'actions spécifiques à cette mesure

⁷ En coût total

- **Pertinence des actions**

Aucun besoin particulier d'ajustement. Veiller toutefois à la bonne articulation avec le FEADER sur les projets d'installation de cellules photovoltaïques sur les bâtiments agricoles.

- **Les conditions de mise en œuvre.**

Faible renseignement des critères d'instruction notamment environnement. Ceux-ci pourraient être plus fortement utilisés comme outils d'aide à la programmation.

Renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets (petites collectivités notamment) au travers d'une mobilisation des crédits d'assistance technique

Axe 2 Préserver l'environnement et prévenir les risques

Mesure 2 Reconquérir la qualité de l'eau

Les objectifs de la mesure

Cette mesure a pour objectif de réduire l'utilisation des intrants dans l'agriculture, la sylviculture, le jardinage, la gestion des espaces verts et l'entretien des voies de communication, prioritairement sur les zones de captages et les bassins d'alimentation en eau potable.

Cette mesure vise à soutenir le programme Re-source

La dynamique de programmation

| | | | | | |
|------------------------------|-------------|--------------------------|-----------|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Taux de programmation | 5.1% | Nombre de projets | 16 | Tendance |  |
|------------------------------|-------------|--------------------------|-----------|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------|

- **Etat d'avancement.** Cette mesure présente un retard de programmation. Pour autant, les projets qui remontent sont dans la lignée des opérations visées par le programme. Le retard tient ainsi à la faible ampleur des projets présentés (actions d'animation, études...), ainsi qu'une remontée des projets moins rapide qu'escompté.

- **Les types de projets financés**

Les opérations sont celles du programme Re-sources

- études
- actions de sensibilisation
- animation

La DIREN a récemment ouvert à la programmation sur des projets complémentaires hors cadre du programme Re-source

Le diagnostic

- **Les besoins / la stratégie**

Il y a une quinzaine de bassins engagés dans la démarche Re-source. Toutefois, l'ensemble des 11 projets financés en 2008 représente un coût total inférieur à 500 000 € (pour 7,5 millions maquetés sur 2007-2013). Il s'agit en effet d'opérations de faible envergure, essentiellement de l'animation ou des études.

La mesure cible également des opérations d'investissement dans le cadre de ce programme (à ce jour aucun projet n'a été programmé)

A ce stade, il semble que le programme Re-source génère une dynamique suffisante pour consommer l'ensemble de l'enveloppe.

- **Ingénierie financière**

La présence de deux Agences de l'eau sur le territoire de l'eau n'apparaît pas comme élément facilitateur, sans toutefois engendrer jusqu'à maintenant de difficulté concrète dans le cadre du FEDER (ex : projet couvrant le territoire des deux agences)

▪ **Moyens humains / Organisation**

L'animation de la mesure est confiée à la cellule régionale Re-source qui est accueillie par le Conseil régional. Aucune difficulté particulière n'a toutefois été identifiée

Les types de projets pressentis

- animation du programme ressource (petits projets)
- financement des plans d'actions afférents
- autres actions

Les pistes d'actions spécifiques à cette mesure

▪ **Pertinence des actions**

Ouvrir la mesure à d'autres opérations que le programme ressources : actions des conseils généraux, BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières)

➤ **Les conditions de mise en œuvre.**

Engager une animation active pour financer des plans d'acquisitions foncières dans le cadre du programme

Axe 2 Préserver l'environnement et prévenir les risques

Mesure 3 Sensibiliser, Eduquer, Informer les publics et soutenir les équipements en matière d'économie d'eau

Les objectifs de la mesure

Cette mesure a pour objectifs :

- la modification des pratiques et des comportements individuels et collectifs de consommation et d'usage de l'eau
- soutenir la réalisation d'aménagements et l'installation d'équipements économes en eau.

La dynamique de programmation

| | | | | | |
|-----------------------|-----|-------------------|---|----------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Taux de programmation | 4 % | Nombre de projets | 1 | Tendance |  |
|-----------------------|-----|-------------------|---|----------|-------------------------------------------------------------------------------------|

Etat d'avancement. Une seule opération programmée sur cette mesure.

Le diagnostic

▪ Les besoins / la stratégie

Cette mesure a été élaborée avec une visée prospective : aucun type d'opération particulier n'était pré-identifié. l'idée était de susciter de nouvelles opérations.

Son écriture s'inscrivait dans la foulée de la sécheresse de 2003, depuis, la dynamique de projets dans les territoires est inférieure à ce qui aurait pu être attendu

Le volet recherche sur les économies d'eau apparaît redondant avec l'axe 1.

▪ Ingénierie financière

Des projets qui peuvent être d'ampleur importante (aménagements économes en eau par les Cdc et les agglos) et pour lesquels les contreparties financières ne seront pas nécessairement aisées à mobiliser.

▪ Moyens humains / Organisation

Aucun travail d'animation spécifique n'a été engagé sur cette mesure, ce qui peut largement expliquer la faible dynamique.

Cette mesure n'a pas de visibilité forte, d'autant qu'elle vise un champ d'acteurs très large :

- collectivités
- entreprises
- consulaires

Les types de projets pressentis

Transformation du bassin de piscine de la ville de Jonzac (action pressentie, non programmée)

Les pistes d'actions spécifiques à cette mesure

▪ Pertinence des actions :

La mesure est déjà très ouverte, aucune ouverture supplémentaire sur d'autres types de projets n'a été identifiée

Si le travail d'animation ne se traduit pas par un regain de la dynamique de projets, envisager un remaquetage (vers mesure 2) à mi-parcours

▪ **Les conditions de mise en œuvre.**

Entreprendre rapidement un travail d'animation :

- auprès des collectivités (utiliser une action emblématique, pour donner un contenu concret aux possibilités offertes sur cette mesure) : agglomérations et Conseils généraux notamment
- auprès des CCI et des CMA qui conduisent des actions sur ce sujet
- Agences de l'eau

Axe 2 Préserver l'environnement et prévenir les risques


Mesure 4 protéger et valoriser les milieux naturels et notamment les zones humides et la biodiversité

Les objectifs de la mesure

Cette mesure a pour objectifs

- l'amélioration de la connaissance de la diversité biologique et géologique
- Entretien et restaurer les zones humides alluviales
- Développer les activités économiques valorisant la biodiversité et les milieux aquatiques

La dynamique de programmation

| | | | | | |
|-----------------------|-------|-------------------|----|----------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Taux de programmation | 2,4 % | Nombre de projets | 10 | Tendance |  |
|-----------------------|-------|-------------------|----|----------|-------------------------------------------------------------------------------------|

Etat d'avancement. un niveau de développement inférieur aux attentes. Cette mesure est celle qui concentre les moyens financiers les plus importants.

Une mesure qui a démarré tardivement : les premiers dossiers ont été programmés fin 2008

Le diagnostic

▪ Les besoins / la stratégie

Une concurrence identifiée avec le FEADER, avec des lignes de partage difficiles à identifier : par exemple, les actions de connaissance, sensibilisation, les acquisitions foncières sont éligibles aux deux programmes.

Il existe une multiplicité d'acteurs sur cette mesure avec une forte hétérogénéité : CG, CREN, mais aussi petites associations

▪ Ingénierie financière

Beaucoup de petites opérations, donc certaines risquent d'être en dessous de la barre initialement fixée des 5 000 euros

Des difficultés liées aux exigences de gestion : sur les acquisitions foncières, les bénéficiaires rencontrent des difficultés à mettre en œuvre la logique du devis préalable et de la description du résultat attendu.

Ces dossiers font appel à des modalités de gestion de structure qui sont complexes (présence d'une comptabilité analytique et suivi détaillé du temps passé) qui peuvent conduire à écarter certains porteurs de projets dont les process de gestions ne sont pas fortement structurés.

▪ Moyens humains / Organisation

Les types de projets pressentis

- acquisitions foncières
- tourisme environnemental

Les pistes d'actions spécifiques à cette mesure

- **Pertinence des actions**

Selon la DIREN, l'enveloppe FEADER sur ces types de projets va arriver à saturation avant la fin de programmation. Faire évoluer les lignes de partage FEDER / FEADER afin d'assurer un rééquilibrage entre les deux programmes.

- **Les conditions de mise en œuvre.**

Travailler sur une clarification des éléments attendus de justification des dépenses à fournir par les porteurs de projets. Les sensibiliser en amont afin d'éviter les retards sur les projets.

Réaliser un travail d'animation pour faire émerger des actions sur le tourisme environnemental

Axe 2 Préserver l'environnement et prévenir les risques

Mesure 5 Gestion durable des territoires intégrant les enjeux environnementaux et les risques et anticipant les conséquences du changement climatique

Les objectifs de la mesure

Cette mesure a pour objectifs

- le développement durable de nouveaux comportements
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique
- l'anticipation et l'intégration des risques dans la gestion des territoires

La dynamique de programmation

| | | | | | |
|-----------------------|--------|-------------------|---|----------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Taux de programmation | 1.27 % | Nombre de projets | 1 | Tendance |  |
|-----------------------|--------|-------------------|---|----------|-------------------------------------------------------------------------------------|

Une seule opération programmée dont le porteur est le conseil régional

Le diagnostic

▪ Les besoins / la stratégie

Comme la mesure 3, cette mesure a été élaborée sans pré-identification particulière de projets. Il existe une dynamique de projets récente sur des démarches de type agenda 21 qui cadrent avec les objectifs de cette mesure.

Cette mesure présente donc des potentialités, mais il n'est pas certain que les opérations aient acquis une maturité suffisante pour émerger fortement avant la fin de programmation.

▪ Moyens humains / Organisation

manque de moyens humains pour engager une détection pro-active. De fait très peu d'animation auprès des collectivités porteuses des projets

Les types de projets pressentis

- projets liés à ces démarches intégrées

Les pistes d'actions spécifiques à cette mesure

▪ Pertinence des actions


Entrer dans une logique d'accompagnement de projet

- étendre le financement aux études préalables à l'élaboration de ces projets de territoire
- financer les actions exemplaires.

▪ Les conditions de mise en œuvre.

Réaliser une animation forte auprès des collectivités locales

4.3 Axe 3 : Développer les modes de transports alternatifs à la route

| Axe 3 Développer les modes de transports alternatifs à la route | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Mesure 1 Améliorer le transport de marchandises | | | |
| Les objectifs de la mesure | | | |
| <p>Cette mesure vise à</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ favoriser le report modal vers le ferroviaire ou le maritime ➤ Accompagner le développement régional en proposant des solutions alternatives pour le Fret de proximité | | | |
| La dynamique de programmation | | | |
| Taux de programmation | 0% | Nombre de projets | 0 |
| Tendance | | |  |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat d'avancement de la mesure <p>Aucune action programmée à ce jour</p> | | | |
| Le diagnostic | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les besoins / la stratégie : Le projets sur cette mesure sont fléchés dans le DOMO. <p>Des difficultés sont pressenties sur le projet portuaire à La Rochelle. Le coût total éligible prévu était de 5.5 millions, il pourrait retomber à environ 3 millions.</p> <p>L'autoroute ferroviaire connaît également des difficultés avec une baisse potentielle du montant ciblé de 8 millions à 2 millions.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Animation – détection de projets : pas de nouveaux projets détectés sur cette mesure. Peu de perspectives à première vue pour le service instructeur ▪ Ingénierie financière : RAS ▪ Moyens humains / Organisation : RAS | | | |
| Les types de projets pressentis | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ RFF à engagé une étude sur le réseau secondaire. Une partie des projets d'investissements découlant de ce travail pourront être soutenus, sous réserve de réalisation sur la période | | | |
| Les pistes d'actions spécifiques à cette mesure | | | |

- **Pertinence des actions**
 - Relever le taux d'intervention FEDER
 - remaquetter une partie des montants sur la mesure 2

- **Mise en œuvre.**
 - Procéder à une étude approfondie à mi-parcours sur les risques de non programmation pour estimer le montant de crédits à transférer.

Axe 3 Développer les modes de transports alternatifs à la route


Mesure 2 Développer les transports collectifs ferrés et les services intermodaux

Les objectifs de la mesure

Cette mesure vise à offrir des solutions de mobilité alternatives à la route

- Développer les transports collectifs inter-cités en intra et interrégional
- Permettre l'accès du plus grand nombre l'accès aux réseaux structurants
- Organiser un fonctionnement coordonné de la chaîne de l'ensemble des transports collectifs

La dynamique de programmation

| | | | | | |
|------------------------------|-----|--------------------------|---|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Taux de programmation | 37% | Nombre de projets | 2 | Tendance |  |
|------------------------------|-----|--------------------------|---|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------|

- **Etat d'avancement de la mesure**

Une seule opération programmée : la ligne Poitiers-limoges (opération non prévue au départ)

Le diagnostic

- **Les besoins / la stratégie**

Un ciblage important sur les gros projets. La diminution du montant éligible sur le projet de ligne Saintes angoulême a conduit à intégrer une partie du financement du projet Limoges-Poitiers sur le FEDER (initialement prévu sur le CPER). Le lancement du projet Saintes-Angoulême est prévu pour 2010-2011

Le deuxième volet porte sur les pôles intermodaux (sous maîtrise d'ouvrage des agglomérations). Il existe un portefeuille potentiel important (La Rochelle, Rochefort, Niort, Angoulême), supérieur à l'enveloppe prévue (2 millions d'euros).

Ces projets sont cependant encore en phase d'étude, ce qui rend difficile l'estimation des besoins à financer d'ici 2013.

- **Animation – détection de projets**

Peu de travail d'animation engagé avec les agglomérations jusqu'alors.

Un soutien aux actions de billettiques ait été prévu. Aucune animation n'a été engagée sur le sujet par le service instructeur.

- **Ingénierie financière**

RFF a souligné la difficulté de montage des dossiers européens notamment sur les projets interrégionaux

(Poitiers Limoges):

- sur l'identification de la « part régionale » des dépenses prévues
- l'obligation de justifier individuellement de l'ensemble des dépenses, ce qui mobilise d'importants moyens de gestion.

▪ **Moyens humains / Organisation**

Aucune difficulté particulière n'a été soulignée

Les types de projets pressentis

- Projets des agglomérations sur les pôles intermodaux

Les pistes d'actions spécifiques à cette mesure


▪ **Pertinence des actions**

- Il existe vraisemblablement une capacité de report d'une partie des crédits de la mesure 1 sur les projets de pôles intermodaux des agglomérations.

▪ **Les conditions de mise en œuvre.**

- Renforcer l'animation auprès des agglomérations pour
 1. accélérer et qualifier les projets de pôles intermodaux
 2. faire émerger des actions sur la billetterie.

4.4 Axe 4 : Favoriser les conditions du développement de la société d'information

| Axe 4 Favoriser les conditions du développement de la société d'information | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------------------|----------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Mesure 1 Favoriser le déploiement d'infrastructures haut débit dans les territoires mal desservis | | | | | |
| Les objectifs de la mesure | | | | | |
| Les objectifs de cette mesure sont : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none">➤ assurer un accès haut débit pour le citoyens sur l'ensemble de la région➤ améliorer les services haut débit pour les entreprises➤ aider le déploiement du très haut débit➤ soutenir le déploiement de plateformes techniques mutualisées | | | | | |
| La dynamique de programmation | | | | | |
| Taux de programmation | 53.7 % | Nombre de projets | 3 | Tendance |  |
| Etat d'avancement de la mesure | | | | | |
| Cette mesure est celle qui présente le plus fort taux de programmation sur l'ensemble du programme. | | | | | |
| Les types de projets financés | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none">➤ Ce dynamisme est essentiellement porté par les projets de résorption des zones blanches sous maîtrise d'ouvrage des Conseils généraux➤ Des opérations de déploiement du Très haut débit sont en préparation (lancement sur la phase de Poitiers)➤ Aucune opération d'équipement en fibres optiques détectée | | | | | |
| Le diagnostic | | | | | |
| Les besoins / la stratégie | | | | | |
| Un cadre de la mesure conçu de manière très élargie. Au delà du coeur de cible (présenté ci dessus), la mesure prévoit également d'autres types d'opérations: mise en réseau des établissements de recherche, aide à la création de plateformes de services, déploiement de la TNT, déploiement de la fibre optique dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain | | | | | |
| Il existe une forte demande sur le déploiement d'infrastructures, et ces projets étant de grande ampleur, les besoins sont supérieurs à l'enveloppe de départ. | | | | | |
| Animation – détection de projets | | | | | |
| Le travail d'animation sur cette mesure a essentiellement été réalisé dans le cadre de l'élaboration du programme. Depuis, aucune action spécifique n'a été engagée. | | | | | |
| Celle-ci apparaîtrait notamment nécessaire pour détecter et susciter des projets sur le volet déploiement de la fibre optique sur les zones d'activités | | | | | |

- **Ingénierie financière**

RAS

- **Moyens humains / Organisation**

Cette mesure est en subvention globale par le Conseil régional

Les types de projets pressentis

- Déploiement du Très Haut débit (agglomérations de Poitiers, La Rochelle, Niort)
- dans une moindre mesure, équipement des ZA en fibre optique

Les pistes d'actions spécifiques à cette mesure

- **Pertinence des actions**

- Pas de recommandation spécifique sur le ciblage de cette mesure qui correspond à des besoins importants

Les conditions de mise en œuvre.

- Compte tenu de la forte dynamique de projets, on peut envisager une diminution du taux d'intervention FEDER sur cette mesure. Il semble de plus que la réduction du taux d'intervention sur les projets d'infrastructures à 25% induirait une simplification des exigences communautaires sur le montage du projet
- Engager une action spécifique d'animation auprès des agglomérations sur le déploiement de la fibre optique

Axe 4 Favoriser les conditions du développement de la société d'information

Mesure 2 Développer l'offre mutualisée de services publics en ligne

Les objectifs de la mesure

Les objectifs de cette mesure sont :

- la création de plateformes de services en ligne
- soutien à la mise en œuvre des projets de services en ligne
- Création de plateformes spécifiques à la formation

La dynamique de programmation

| | | | | | |
|------------------------------|---------------|--------------------------|----------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Taux de programmation | 13.3 % | Nombre de projets | 4 | Tendance |  |
|------------------------------|---------------|--------------------------|----------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------|

Etat d'avancement de la mesure

Une mesure qui présente un niveau de programmation satisfaisant et de nombreuses actions en portefeuille. Cette ligne devrait être saturée rapidement.

Les types de projets financés

- plateformes de services en ligne pour les administrations
- plateformes de services pour les entreprises et les organisations professionnelles.

Le diagnostic

Les besoins / la stratégie

Il existe de nombreux projets en cours sur cette mesure, qui risque d'être prochainement saturée. Il existe une forte demande sur les SIG.

En revanche aucun projet de plates-forme de services à la formation n'est remonté à ce jour.

Animation – détection de projets

Cette mesure est très transversale. La détection et la remontée de projets dépendent fortement des services thématiques (formation, économie, environnement)

Le service formation du Conseil régional n'étant pas impliqué sur le FEDER, la collaboration pour la remontée de projets s'avère plus difficile.

Les types de projets pressentis

- Plates-formes SIG
- Administration électronique
- sensibilisation aux TIC

Les pistes d'actions spécifiques à cette mesure

- **Les conditions de mise en œuvre.**

Lancer un travail d'animation conjointement avec le service formation du Conseil régional, afin d'identifier les éventuels projets de plate-forme de formation auprès des organismes de la région.

Axe 4 Favoriser les conditions du développement de la société d'information

Mesure 3 Favoriser la productivité et l'innovation des entreprises par une appropriation et une utilisation massive dans le tissu économique

Les objectifs de la mesure

Les objectifs de cette mesure sont :

- le soutien aux développements de services haut débit pour les entreprises
- soutien aux démarches d'accompagnement des entreprises

La dynamique de programmation

| | | | | | |
|------------------------------|--------------|--------------------------|----------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Taux de programmation | 2.0 % | Nombre de projets | 2 | Tendance |  |
|------------------------------|--------------|--------------------------|----------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------|

Etat d'avancement de la mesure

C'est la mesure qui présente les difficultés de programmation les plus importantes

Les types de projets financés

A ce jour, uniquement deux opérations de sensibilisation des entreprises aux usages des TIC.

Le diagnostic

Les besoins / la stratégie

Une mesure qui cible des opérations de haut niveau (immeubles intelligents, télétravail, accompagnement aux TIC), plutôt en rupture avec les priorités de l'ancienne programmation, d'où une remontée spontanée de projets plus limitée.

Cette mesure cible également un public moins habitué aux projets TIC (entreprises, groupement d'entreprises)

la question de l'existence de besoins sur cette mesure peut être posée

Animation – détection de projets

Aucun travail n'a été engagé auprès de ces publics

Ingénierie financière

Aucune difficulté relevée sur ce point

Moyens humains / Organisation

Aucune difficulté relevée sur ce point.

Les types de projets pressentis

- Les projets ciblés dans le cadre de la mesure

Les pistes d'actions spécifiques à cette mesure

- **Pertinence des actions**

- **Les conditions de mise en œuvre.**

- Relever le taux d'intervention sur ce type de projets.
- Engager un travail d'animation auprès des porteurs intermédiaires (têtes de réseaux filières économiques, consulaires...). Ce travail pourrait être réalisé conjointement avec les acteurs de l'axe 1.

Axe 4 Favoriser les conditions du développement de la société d'information


Mesure 3 Développer les TIC pour contribuer à la cohésion sociale et territoriale

Les objectifs de la mesure

Les objectifs de cette mesure sont :

- le renforcement du lien social grâce aux TIC dans les territoires
- renforcer les missions des hôpitaux de proximité
- développer l'accès aux services TIC dans le logement social et étudiant

La dynamique de programmation

| | | | | | |
|------------------------------|--------------|--------------------------|----------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Taux de programmation | 1.1 % | Nombre de projets | 7 | Tendance |  |
|------------------------------|--------------|--------------------------|----------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------|

Etat d'avancement de la mesure

Cette mesure présente le plus faible niveau de programmation de l'axe 3. Compte tenu du nombre important d'actions en portefeuille, le Conseil régional n'a pas fait part d'inquiétudes sur celle-ci.

Les types de projets financés

A ce jour, 2 opérations financées portant sur la mise en place d'infrastructures Haut Débit par Courant Porteur en Ligne dans les immeubles collectifs

Le diagnostic

Les besoins / la stratégie

Peu de projets programmés jusqu'alors, ce qui s'explique par des délais de gestation des projets supérieurs à la moyenne. Mais il existe un portefeuille de projets importants, notamment sur les Espaces Publics Numériques ainsi que sur le logement social.

Peu de projets remontent sur le volet offre de soins, du fait de difficulté, mais aussi, au dire des bénéficiaires interrogés, d'un manque de notoriété des fonds européens dans le milieu hospitalier.

Ingénierie financière

Les cofinancements fonctionnent bien sur cette mesure, à l'exception des projets de télémedecine, ou une difficulté de mobilisation des crédits de l'ARH a été constatée.

Animation

La mesure présentait un objectif de relier les 70 établissements de la santé de la région. Cet objectif semble difficilement réalisable en l'absence d'un travail spécifique en partenariat avec l'ARH

Les types de projets pressentis

- Espaces publics Numériques
- TIC dans le logement social

Les pistes d'actions spécifiques à cette mesure

- **Les conditions de mise en œuvre.**

- Engager un travail avec l'ARH pour structurer et sécuriser le financement des projets de télémédecine
- lancer un travail spécifique d'animation en direction des établissements de santé